



Améliorer l'accessibilité dans les établissements d'enseignement postsecondaire

Guide à l'intention des fournisseurs de services aux personnes handicapées

Améliorer l'accessibilité dans les établissements d'enseignement postsecondaire

Guide à l'intention des fournisseurs de services aux personnes handicapées

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3	Médias substitués.....	30
Politiques relatives aux personnes handicapées dans les établissements d'enseignement postsecondaire 4		Technologies d'assistance.....	32
Conception des politiques relatives aux personnes handicapées dans les établissements d'enseignement postsecondaire	4	Appareils d'assistance	33
Principes directeurs	6	Logiciels d'assistance.....	34
Mesures d'adaptation	12	Santé mentale.....	35
Mesures d'adaptation liées aux études	12	Services d'approche et sensibilisation.....	36
Genres de mesures d'adaptation liées aux études	15	Services de counseling individuel.....	36
Admission.....	19	Autres services	37
Remise des diplômes	19	Activités sportives et récréatives	38
Aide financière.....	20	Intégration sociale	39
Transition entre l'école secondaire et le collège ou l'université.....	22	Transition entre études et marché du travail	40
Séances et cours d'orientation et d'aide à la transition	22	Formation et perfectionnement des membres du corps professoral	42
Répertoires de ressources	24	Formation et perfectionnement des membres du personnel	45
Programmes de mentorat.....	24	Programmes d'éducation favorisant l'intégration ..	46
Programmes destinés aux étudiants du secondaire.....	25	Principales organisations professionnelles pour les fournisseurs de services post-secondaires aux personnes handicapées	49
Formation destinée aux professeurs des écoles secondaires.....	25		
Formation en ligne	26		
Promotion	26		
Accessibilité physique.....	27		
Accessibilité physique générale.....	27		
Logement.....	28		
Stationnement et transport.....	29		

INTRODUCTION

L'accès à l'éducation postsecondaire est une condition essentielle à la sécurité du revenu. Or, les personnes handicapées sont moins susceptibles d'entreprendre et de terminer des études postsecondaires (EPS) que les personnes non handicapées. Pourtant, les étudiants handicapés ont le potentiel nécessaire pour réussir des EPS et le soutien qu'ils reçoivent de l'établissement d'enseignement peut jouer un rôle déterminant à cet égard.

On trouve dans tous les établissements d'enseignement postsecondaire financés par l'État un bureau qui fournit ou coordonne les services et les mesures de soutien destinés aux étudiants handicapés. Toutefois, les modèles et les normes de prestation de services varient puisqu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de normes gouvernementales – nationales ou provinciales – dans ce domaine. Cependant, il est clair que plusieurs organisations professionnelles travaillent à la mise en place de normes à l'échelle nationale, notamment l'Association canadienne des conseillers aux étudiants en situation de handicap au postsecondaire (ACCSEHP), et à l'échelle provinciale, notamment le Post-Secondary Service Providers for Students with Disability (PSPSD), en Alberta, l'Association québécoise interuniversitaire regroupant les conseillers aux étudiants en situation de handicap, au Québec, l'Inter-University Disability Issues Association (IDIA) et le Comité collégial en besoins particuliers (CCBP), en Ontario. En Alberta, le PSPSD a publié des articles pour mettre ce travail en relief, notamment un article portant sur les lignes directrices de l'Alberta pour l'accueil des étudiants handicapés aux études postsecondaires. En Ontario, l'ensemble de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario a un impact important sur le fonctionnement des collèges et universités quant aux services fournis aux personnes handicapées, y compris l'hébergement et l'accessibilité physique aux installations.

Entre janvier et mai 2010, le Bureau de la condition des personnes handicapées (BCPH) de Ressources humaines et Développement des compétences Canada a analysé un certain nombre de politiques et de programmes en vigueur dans les établissements d'enseignement postsecondaire afin de déterminer dans quelle mesure ils améliorent l'accessibilité aux EPS pour les étudiants handicapés. Vingt universités et dix collèges ou universités ont été retenus aux fins de cette analyse, en fonction de leur taille et de leur situation géographique. On a par la suite consulté des fournisseurs de services aux personnes handicapées et des groupes d'étudiants de niveau postsecondaire afin de recueillir des pratiques exemplaires et de dégager les besoins en matière de connaissance sur les questions liées à l'accès aux EPS pour les étudiants handicapés. Finalement, on a communiqué avec trente collèges et universités et six groupes d'étudiants afin de leur proposer de participer au processus de consultation; douze des établissements d'enseignement et un groupe d'étudiants ont accepté cette invitation.

Le présent document propose des recommandations et suggère des pratiques exemplaires de nature à accroître l'accessibilité aux EPS pour les étudiants handicapés. Ces recommandations se fondent sur les données recueillies dans le cadre de l'analyse et des consultations décrites ci-dessus. Lorsqu'il aura été approuvé, ce document sera transmis aux membres d'un réseau informel de fournisseurs de services aux personnes handicapées et de groupes d'étudiants handicapés de niveaux universitaire et collégial, aux fins de rétroaction. Le document sera révisé en fonction des commentaires reçus et la version révisée servira de fondement au guide sur l'accessibilité destiné aux fournisseurs de services aux personnes handicapées dans les établissements d'enseignement postsecondaire qui sera diffusé sur le Web. Ce guide sera conçu par l'Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire (NEADS) en 2011-2012 (avec le soutien financier du BCPH).

Le site Web aura pour but de mieux faire connaître les questions relatives à la condition des personnes handicapées dans les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ainsi que les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité et des pratiques et procédures liées aux mesures d'adaptation.

POLITIQUES RELATIVES AUX PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire se sont dotés de politiques officielles sur les mesures d'adaptation à l'intention des étudiants handicapés, s'assurant ainsi de respecter les différentes lois provinciales ou fédérales portant sur les droits de la personne. La direction et le personnel de ces établissements comprennent qu'il est avantageux d'assurer à ces étudiants un accès libre d'obstacles aux EPS. Ces politiques officielles contribuent à raffermir l'engagement des établissements à mettre en œuvre des programmes et des services destinés aux étudiants handicapés et, de façon plus générale, à rendre le milieu de l'éducation accessible aux personnes ayant une incapacité.

Après avoir consulté un certain nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire canadiens, nous avons relevé les pratiques exemplaires suivantes en ce qui a trait à la conception et au contenu des politiques officielles relatives aux personnes handicapées.

Conception des politiques relatives aux personnes handicapées dans les établissements d'enseignement postsecondaire

Les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens qu'on a consultés ont cerné un certain nombre de pratiques exemplaires en matière de conception de politiques visant les personnes handicapées qu'ils jugent bien adaptées aux besoins des étudiants, du personnel et des intervenants.

- Former un Comité d'accessibilité responsable des questions relatives aux personnes handicapées et lui confier le mandat et la responsabilité officiels d'effectuer de la recherche en vue de rédiger et de proposer des politiques sur l'accessibilité visant les personnes handicapées. Il est important que des personnes handicapées et des personnes qui connaissent bien les questions relatives à l'incapacité, comme des fournisseurs de services aux personnes handicapées, des fournisseurs de services de counseling ou de services en santé mentale et des étudiants handicapés, siègent à ce comité. Ce dernier doit également comprendre des représentants de divers secteurs du collège ou de l'université, notamment des membres du corps professoral, des doyens, des employés des services administratifs et juridiques et de la bibliothèque. Ceci parce que ces représentants ont des points de vue différents et une compréhension particulière de la condition des personnes handicapées, dans des domaines précis. Il est également important de donner au comité un mandat permanent, puisque ses membres peuvent contribuer à la mise en œuvre et à l'examen des politiques visant les personnes handicapées et de diverses activités.
- Confier au comité diverses autres tâches, notamment celles de coordonner la participation aux audiences lorsqu'un étudiant ou un membre du corps professoral en appelle d'une décision, de promouvoir l'accessibilité et l'adoption de mesures d'adaptation au collège ou à l'université, de régler les problèmes d'accessibilité sur le campus, de rendre compte au Sénat, etc.
- Consulter les organismes pour les personnes handicapées et les étudiants handicapés avant de rédiger les politiques qui les concernent.
- Analyser les politiques adoptées par des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens comparables sur le plan de la taille et des activités.
- S'inspirer des modèles de politiques visant les personnes handicapées et des lignes directrices conçus par des organismes professionnels ou gouvernementaux, ou encore par des chercheurs.

- Dissocier les politiques officielles des procédures officielles relatives aux personnes handicapées, car les procédures devront être mises à jour plus souvent que les politiques. Cette dissociation permettra d'agir plus rapidement lorsqu'il faudra modifier les procédures.
- Appliquer les principes de langage clair au moment de rédiger les politiques, de manière à ce que celles-ci soient aussi claires, faciles à comprendre et transparentes que possible.
- Veiller à ce que toute politique ait une large portée. Autrement, ces politiques risquent d'être rapidement périmées et pourraient entraver l'adoption de mesures d'adaptation personnalisées.
- Demander à d'autres comités ou groupes qui s'occupent de questions connexes (p. ex. logement, environnement bâti, sécurité, protection des renseignements personnels), au sein de l'établissement d'enseignement, d'examiner les ébauches de politiques afin de s'assurer qu'elles cadrent avec les autres politiques et procédures en vigueur sur le campus.
- S'assurer que les politiques sont approuvées par la haute direction de l'établissement d'enseignement postsecondaire et qu'elles sont révisées par le bureau d'élaboration des politiques ou son équivalent dans l'établissement.
- Une fois qu'elles sont définitives, les politiques doivent être faciles d'accès et largement diffusées.
- Les politiques en vigueur doivent être réexaminées régulièrement (cet examen devrait idéalement être obligatoire) afin de s'assurer qu'elles demeurent pertinentes. À titre d'exemple, toutes les politiques pourraient être réexaminées un an après leur mise en vigueur, puis tous les deux à cinq ans, selon la nature de chacune.

Principes directeurs

Un certain nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire ont souligné l'importance de se doter de principes directeurs afin d'orienter la conception et la structure des politiques et des procédures visant les personnes handicapées et d'affirmer les objectifs stratégiques qu'ils poursuivent. Voici quelques exemples de principes directeurs.

Pleine participation

- S'engager à ce que les étudiants handicapés aient pleinement accès aux programmes d'études et à ce qu'ils puissent participer à part entière à la vie étudiante et à celle de la collectivité. Les personnes handicapées ne devraient pas faire l'objet de discrimination ni être incapables d'accéder à des lieux ou à des activités du fait de leur incapacité.
- S'engager à supprimer les obstacles qui empêchent la pleine participation des étudiants handicapés, notamment les obstacles physiques, psychologiques, financiers et systémiques.

Autonomie sociale

- Encourager les étudiants handicapés à cerner précisément leurs besoins, à en informer efficacement les personnes compétentes et à adopter une attitude proactive dans la recherche de solutions leur permettant de combler leurs besoins. Il peut être utile de leur expliquer leurs responsabilités, notamment celle d'informer l'établissement de leur incapacité et de faire preuve d'esprit de collaboration lorsqu'ils demandent et utilisent les programmes et les mesures d'adaptation nécessaires. Proposer une formation ou le développement des habiletés avec les stratégies compensatoires et l'utilisation de la technologie d'assistance.
- Dans ce contexte, l'auto-identification du handicap ne signifie pas nécessairement qu'il faut divulguer les détails au registraire, par exemple, mais simplement indiquer qu'un handicap est présent et qu'il nécessite un soutien. Une divulgation approfondie des détails entourant le handicap sera faite dans le bureau du fournisseur de services aux personnes handicapées.

- L'autonomie sociale des étudiants handicapés passe entre autres par leur participation à la prise de décisions qui les concernent directement. Il est donc important de les consulter et de les inciter, eux et les autres personnes handicapées de la communauté, à participer à l'élaboration des politiques, des procédures et des programmes pertinents.

Souplesse

- Les questions relatives à la condition des personnes handicapées sont complexes. Elles comportent souvent de multiples facettes et il faut les aborder avec souplesse et créativité pour trouver des mesures d'adaptation efficaces. De plus, une solution efficace pour une personne peut ne pas convenir à une autre. Faire preuve de souplesse, c'est être capable de suivre les lignes directrices tout en prenant en considération la situation et les particularités de chaque personne.

Sensibilisation

- Sensibiliser le corps professoral, le personnel et les étudiants aux questions relatives à la condition des personnes handicapées et promouvoir l'acceptation des personnes handicapées. Les informer des politiques, des procédures et des programmes relatifs aux personnes handicapées en vigueur dans l'établissement d'enseignement.

Rôle de leadership parmi les établissements d'enseignement

- Jouer un rôle de leader parmi les établissements d'enseignement postsecondaire et proposer des solutions novatrices en ce qui concerne les enjeux liés à l'accessibilité et à l'incapacité.

Contenu des politiques relatives aux personnes handicapées dans les établissements d'enseignement postsecondaire

Les politiques peuvent porter sur un grand nombre de sujets importants, mais, de l'avis de divers établissements d'enseignement postsecondaire, ceux qui figurent ci-après sont absolument essentiels. Il faut donc se pencher sur chacun de ces sujets au cours de l'élaboration des politiques, et en ajouter d'autres au besoin.

Dispositions législatives

- Il est important de tenir compte des lois pertinentes et des politiques en vigueur dans l'établissement d'enseignement au moment de rédiger et de mettre en œuvre des politiques particulières relatives aux personnes handicapées. Il faut notamment connaître les lois provinciales sur les droits de la personne et sur la protection des renseignements ainsi que les normes relatives aux personnes handicapées; les politiques de l'établissement sur la protection des renseignements personnels, sur l'accès à l'information et sur les droits des étudiants; les lois fédérales, notamment la Charte canadienne des droits et libertés; et certaines conventions internationales, dont la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations Unies.

Application

- Les politiques et procédures relatives aux personnes handicapées doivent s'appliquer uniformément à toutes les personnes qui étudient, enseignent et travaillent dans l'établissement d'enseignement. Il arrive cependant fréquemment que l'accessibilité de l'établissement au personnel professoral et aux employés handicapés fasse l'objet d'une politique distincte de celle sur l'accessibilité des étudiants handicapés.
- Le groupe visé par une politique ou une procédure, par exemple les étudiants de premier cycle ou ceux du deuxième ou troisième cycle, doit être clairement indiqué (certains établissements ont adopté une politique distincte à l'intention des étudiants handicapés de deuxième ou de troisième cycle).

- Il faut clairement préciser si la politique ou la procédure s'applique autant aux étudiants à temps partiel qu'à ceux à temps plein, et définir les statuts d'étudiant à temps partiel et à temps plein. Ces précisions ont leur importance puisque plusieurs étudiants handicapés ont la possibilité de suivre une charge de cours réduite tout en conservant leur statut d'étudiant à temps plein.
- Certaines politiques ou procédures peuvent s'étendre aux personnes qui ont été acceptées par l'établissement d'enseignement postsecondaire à titre de futurs étudiants et, dans certains cas, à celles qui ont simplement présenté une demande d'admission.
- Il arrive que les politiques ou les procédures s'appliquent également aux étudiants inscrits à la téléformation et aux cours offerts en ligne.

Définition de l'incapacité

- Éviter de définir l'incapacité de façon rigide et de limiter l'application des politiques aux personnes qui souffrent d'une incapacité permanente puisque certaines incapacités – comme les affections chroniques ou les maladies mentales – sont épisodiques. Même si elles ne se manifestent pas en permanence, certaines incapacités peuvent tout de même exiger des mesures d'adaptation.
- Élargir la définition de l'incapacité de manière à y inclure les personnes qui souffrent d'une incapacité temporaire, par exemple celles qui doivent utiliser des béquilles, un fauteuil roulant ou d'autres aides au déplacement pendant un certain temps.
- Les établissements d'enseignement postsecondaire peuvent s'inspirer de définitions provenant d'organisations comme l'Organisation mondiale de la santé ou de documents comme la Charte des droits et

libertés de la personne ou la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations Unies pour élaborer leur propre définition de l'incapacité.

- Pour définir l'incapacité, il pourra également être utile d'intégrer une analyse de la façon dont l'incapacité peut constituer un obstacle nuisant au rendement à l'université ou au collège et d'indiquer que cet obstacle peut être de nature environnementale, psychologique, structurelle ou être lié aux procédures.

Définition de l'adaptation

- Clairement définir l'objectif des mesures d'adaptation et la manière dont on s'y prendra pour atteindre cet objectif. Cette définition pourra comprendre des termes qui renvoient à la disposition sur les accommodements raisonnables et aux modifications nécessaires pour assurer l'égalité d'accès à l'éducation.
- Mentionner que les mesures d'adaptation visent à supprimer les obstacles que doivent surmonter les étudiants handicapés et qu'elles ne constituent en rien un avantage académique. Il est primordial de maintenir les exigences académiques et l'intégrité des programmes.
- Donner une définition large et ouverte des mesures d'adaptation, en précisant qu'il ne s'agit pas d'un processus universel, mais plutôt d'un processus personnalisé. Il ne doit donc pas être limité par des définitions rigides.
- Élargir la définition de manière à y inclure des mesures d'adaptation non liées aux études, en lien par exemple avec des activités et des services non essentiels au rendement à l'université ou au collège, mais qui permettent une pleine participation à la vie étudiante.

Définition des rôles et des responsabilités

- Officialiser les rôles et les responsabilités des diverses unités des services d'administration ou d'enseignement au sein de l'établissement. Vous renforcerez ainsi l'idée que l'accessibilité résulte de la collaboration entre le personnel,

les étudiants, le corps professoral et l'administration.

- Les demandes de mesures d'adaptation et l'approbation de ces demandes comptent pour beaucoup dans le processus favorisant l'accessibilité à l'éducation postsecondaire. Il est donc important d'énoncer clairement les responsabilités de chaque personne dans ce processus. Il faut préciser les noms des responsables de la présentation des demandes, de leur approbation, de la gestion des mesures d'adaptation et des appels, etc.
- Il peut sembler avantageux que le rôle de chacun soit large et général, mais il est important de clairement définir les rôles afin d'éviter toute confusion quant à l'étendue des responsabilités de chaque personne. Par exemple, le rôle principal d'un membre du corps professoral est d'aider à mettre en place des mesures d'adaptation. Bien qu'il puisse refuser de mettre en place ces mesures, il doit fonder sa décision sur le critère de l'intégrité des programmes d'étude et non sur son impression personnelle quant aux capacités de la personne concernée.
- Certains rôles et responsabilités ne pourront pas être attribués à une seule personne ou à un seul département. Lorsqu'une responsabilité doit être assumée conjointement, il faut l'indiquer clairement. Plus particulièrement, il peut être utile de préciser que la création d'un milieu favorable et accessible aux personnes handicapées est une affaire collective dont la responsabilité incombe à tous les membres de l'établissement d'EPS et qui repose sur la collaboration de tous.

Admission

- S'engager à proposer des mesures d'adaptation aux personnes handicapées pendant le processus d'admission et à ne jamais refuser d'admettre un étudiant en raison d'une incapacité.
- Indiquer clairement que les étudiants handicapés doivent satisfaire aux mêmes conditions d'admission que les autres postulants et que, comme ces derniers, ils

peuvent en appeler de la décision concernant leur admission.

- Inviter les étudiants à déclarer leur incapacité, le cas échéant, pendant le processus d'admission, afin d'accélérer le processus d'adaptation. Il faut toutefois clairement préciser que cette décision relève exclusivement de l'étudiant.
- Inclure un énoncé dans les politiques et procédures établissant que le personnel travaillant aux admissions doit diriger vers le bureau des personnes handicapées les personnes qui s'identifient comme telles pendant le processus d'admission.

Mesures d'adaptation

- Donner des exemples de mesures d'adaptation possibles, notamment les adaptations possibles des méthodes d'évaluation et d'examen ainsi que l'utilisation de médias substituts ou de technologies d'assistance. Comme les mesures d'adaptation pertinentes varient selon les personnes, ne précisez pas lesquelles vous pourrez offrir, mais mettez l'accent sur votre intention de répondre aux besoins individuels des étudiants handicapés.
- Fixer des délais d'inscription et de présentation des demandes de mesures d'adaptation et établir des normes de service relatives au processus de réponse à ces demandes.
- Il est important de fixer des dates et des échéances précises relativement aux demandes de mesures d'adaptation, mais il faut également faire preuve de souplesse et tenir compte des circonstances atténuantes, particulièrement dans le cas où le centre de services doit composer avec des étudiants handicapés récemment inscrits.
- S'engager à fournir une explication écrite claire aux étudiants et à leur donner les raisons qui motivent votre décision lorsque vous ne pouvez répondre favorablement à une demande de mesures d'adaptation.
- Faire connaître le processus d'appel des décisions faisant suite aux demandes de

mesures d'adaptation ou demander aux étudiants de consulter la politique qui porte sur cette question.

- Mentionner la possibilité de fournir des mesures d'adaptation non liées aux études, dont les étudiants handicapés peuvent se prévaloir dans le cadre de leurs activités sociales et récréatives et dans leur milieu de vie.
- Indiquer que l'établissement s'engage à fournir aux étudiants ayant des incapacités physiques le plein accès à toutes ses installations, notamment les classes, les immeubles, les endroits où se déroulent les activités sociales, les résidences et les stationnements.
- Faire connaître les principes de la conception universelle et les méthodes d'enseignement accessible et inciter les professeurs à prendre conscience des éléments de cours qui pourraient s'avérer discriminatoires à l'égard des étudiants handicapés.

Évaluations et documentation

- Comme il est essentiel de disposer de documents attestant de l'incapacité pour que la personne handicapée puisse obtenir des mesures d'adaptation, il faut préciser la nature exacte des documents exigés et les dates limites de remise de ces documents.
- Il est important d'établir des exigences concrètes et normalisées relativement aux documents à fournir et de donner aux étudiants qui ont de la difficulté à satisfaire à ces exigences, en raison de circonstances atténuantes, la possibilité de consulter les représentants compétents et de considérer les solutions de rechange possibles.

Appels

- Expliquer de quelle manière les étudiants doivent procéder s'ils ont des plaintes à formuler au sujet de l'accessibilité du campus ou en cas de différend au sujet des mesures d'adaptation. Habituellement, on invite les étudiants à épuiser tous les recours informels, comme la discussion et la médiation, avant d'aller officiellement en appel.

- Énoncer clairement la procédure à suivre pour déposer officiellement un appel : donner des renseignements sur les conditions d'admissibilité, sur le processus lui-même, sur les personnes qui décident du résultat de l'appel et sur la façon dont elles procèdent pour prendre leur décision, sur la manière dont le résultat de l'appel est communiqué et sur les recours dont dispose l'étudiant auprès d'organismes externes, notamment la commission des droits de la personne pertinente.
- S'il y a lieu, mentionner la politique ou le document qui décrit le processus d'appel officiel.

Confidentialité

- Affirmer l'engagement de l'établissement à respecter la vie privée des étudiants et leur droit de déclarer leur incapacité tout en précisant qu'il est nécessaire d'obtenir certains renseignements au sujet de l'incapacité pour pouvoir fournir des mesures d'adaptation.
- Le traitement des questions relatives à la vie privée et à la confidentialité et la gestion des renseignements personnels doivent être conformes aux lois et aux politiques de l'établissement. Il faut clairement décrire les procédures qui doivent être respectées en cette matière ou fournir les références pertinentes.
- Préciser les procédures de conservation et de traitement des renseignements confidentiels, y compris la durée de la période pendant laquelle les renseignements sont conservés et les moyens utilisés pour les supprimer.
- Indiquer qui est autorisé à accéder aux renseignements confidentiels et expliquer de quelle manière les étudiants doivent procéder pour autoriser d'autres parties à accéder à ces renseignements ou à les communiquer.
- Énumérer toutes les situations où des renseignements sur les étudiants peuvent être divulgués sans leur consentement.

Aide financière

- Il arrive fréquemment que les établissements d'enseignement exigent des frais pour certains services offerts aux personnes handicapées, en particulier lorsque ces services sont fournis par des sous-traitants et lorsqu'ils exigent des ressources technologiques dont l'établissement ne dispose pas. Dans plusieurs cas, des bourses ou des subventions sont disponibles. Bien préciser les services pour lesquels des frais s'appliquent et mentionner que l'établissement offre de l'aide aux étudiants qui veulent présenter une demande de financement.
- Envisager la possibilité de vous engager à fournir les services d'appui nécessaires, dans des limites raisonnables, aux étudiants dans le besoin qui n'arrivent pas à obtenir le financement nécessaire.
- Mentionner toutes les règles financières s'appliquant aux étudiants handicapés, par exemple le fait qu'ils ne sont pas tenus de satisfaire à certaines exigences relatives à la charge de cours minimale pour obtenir certaines bourses, ou la réduction de leurs droits de scolarité s'ils ont une charge de cours réduite et qu'il s'agit d'une mesure d'adaptation.

Formation et avancement

- S'engager à offrir de la formation et des services de consultation aux membres du corps professoral, aux employés et aux étudiants relativement aux politiques visant les personnes handicapées et aux questions ayant trait à l'incapacité.
- Veiller à ce que les politiques soient largement diffusées et à ce que les membres du personnel et du corps professoral ainsi que les étudiants y aient facilement accès.
- Déclarer que l'ensemble du corps professoral, des employés et des étudiants sont tenus de se conformer aux politiques et indiquer les mesures qui pourraient être prises en cas de non-respect de ces politiques.
- Confier à une personne, à un comité ou à un bureau indépendant la responsabilité de s'assurer du respect des politiques de l'établissement et des normes relatives à l'accessibilité. Ce responsable pourrait également coordonner les activités de sensibilisation, de défense des intérêts et d'expertise relativement aux questions d'ordre social, physique, juridique et à celles qui ont trait aux politiques, dans l'ensemble du campus.

MESURES D'ADAPTATION

Prendre des mesures d'adaptation à l'égard des étudiants handicapés est essentiel pour assurer à ces personnes un accès équitable à l'éducation et une expérience agréable pendant leurs études postsecondaires.

Par mesure d'adaptation, on entend tout service, toute adaptation et tout mécanisme de soutien qui permettent aux étudiants handicapés de participer pleinement à leur programme d'études et à la vie sur le campus et dans la collectivité. En milieu universitaire ou collégial, les mesures d'adaptation visent tout particulièrement à donner aux étudiants handicapés la même possibilité qu'aux autres étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences transmises au niveau postsecondaire. En fait, elles visent essentiellement à leur assurer l'égalité des chances dans le cadre de leurs études.

Les mesures d'adaptation pertinentes varient sans nul doute d'un étudiant à l'autre, en fonction de leur incapacité et des exigences de leur programme d'études. Plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ont utilisé avec succès les processus et les pratiques qui suivent, en ce qui concerne les mesures d'adaptation.

Mesures d'adaptation liées aux études

L'accès en temps opportun à des mesures d'adaptation efficaces, en lien avec les études, est essentiel au rendement de nombreux étudiants handicapés à l'université ou au collège. Certains établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ont appliqué les processus suivants afin de fournir ces mesures d'adaptation.

- Comme il est important que les étudiants handicapés s'inscrivent très tôt auprès du bureau des services aux personnes handicapées, il faut permettre aux nouveaux étudiants handicapés de s'inscrire au moment où ils font leur demande d'admission au collège ou à l'université. Invitez les étudiants handicapés à s'inscrire auprès du bureau des services aux personnes handicapées même s'ils ne pensent pas avoir besoin de mesures d'adaptation.
- Demander au service de l'admission de donner aux étudiants les coordonnées du site Web et du bureau des services aux personnes handicapées, où ils pourront obtenir de l'information sur les services disponibles et sur les critères d'admissibilité. Veiller à leur fournir des directives détaillées sur les documents requis et sur la manière de les présenter. S'ils doivent se soumettre à des évaluations, leur donner des renseignements sur les possibilités de financement dont ils peuvent se prévaloir.
- Conseiller aux étudiants de communiquer avec le bureau des services aux personnes handicapées dès qu'ils reçoivent leur lettre d'acceptation (intégrer un bref message à cet effet dans toutes les lettres d'acceptation).
- Continuer d'informer la population étudiante des services offerts aux personnes handicapées afin que les étudiants qui n'auraient pas déclaré leur incapacité au cours du processus de demande d'admission puissent tout de même être au courant de ces services.
- Tous les étudiants inscrits auprès des services aux personnes handicapées doivent rencontrer un conseiller afin de discuter des mesures d'adaptation dont ils ont besoin. Cette rencontre a généralement lieu après que les étudiants ont reçu leur horaire de cours. Permettre aux étudiants qui ont besoin de plus de temps pour prendre les dispositions nécessaires à l'obtention de mesures d'adaptation de s'inscrire avant les autres.
- Les étudiants et leur conseiller mettent au point un plan de mesures d'adaptation où sont indiqués les services et le matériel nécessaires pour appliquer les mesures d'adaptation pertinentes en ce qui a trait au matériel didactique et aux examens, mais aussi à la vie de l'étudiant, en classe et à l'extérieur de la classe.

- Les conseillers aident les étudiants à remplir les formulaires nécessaires pour obtenir des mesures d'adaptation et à présenter des demandes de financement, le cas échéant.
- Fournir aux étudiants des formulaires de demande de services détaillés et envisager la possibilité de produire des trousseaux sur les mesures d'adaptation courantes en lien avec certaines incapacités. Ces trousseaux peuvent se composer de feuillets de renseignements et de formulaires de demande. Diffuser de l'information sur les évaluations et les documents requis, tant par le biais d'imprimés que sur Internet. Dans toute la mesure du possible, offrir aux étudiants la possibilité de remettre leurs demandes par voie électronique.
- Fixer des dates limites claires et précises pour la remise de documents ou de demandes ou la rencontre avec le conseiller. Cependant, faire preuve de souplesse si l'étudiant dépasse ces dates limites en raison de circonstances imprévisibles.
- Il est important de répondre le plus rapidement possible aux demandes, qu'il s'agisse de demandes de mesures d'adaptation, de demandes de rendez-vous ou de demandes de renseignements. Si le personnel ne peut y répondre immédiatement, il faut accuser réception de la demande et indiquer dans quel délai elle sera traitée. L'assurance que les étudiants ont accès aux mesures d'adaptation les plus rapidement possible doit représenter une priorité élevée.
- Même s'il incombe aux étudiants de rencontrer un conseiller pour discuter de leur plan de mesures d'adaptation, les services aux personnes handicapées doivent leur rappeler le processus à suivre. Préparer une liste d'envoi et expédier des rappels des dates importantes aux étudiants inscrits. On peut aussi diffuser un calendrier détaillé, en ligne, où les principales dates et dates d'échéance sont mises en relief.
- Permettre aux étudiants qui poursuivent leurs études et qui n'ont pas besoin de modifier leur plan de mesures d'adaptation de s'inscrire en ligne. Si les étudiants doivent faire signer leur plan de mesures d'adaptation par leurs professeurs, les plans peuvent être produits par ordinateur puis expédiés aux étudiants, qui les feront signer avant de les remettre au bureau des services aux personnes handicapées. La plupart des étudiants considèrent que cette façon de procéder est très pratique. En outre, elle allège la charge de travail des conseillers en mesures d'adaptation.
- S'assurer que les étudiants disposent d'un organisme auprès duquel ils peuvent interjeter appel en cas de désaccord quant à la prise de mesures d'adaptation. Les membres des comités d'appel doivent bien connaître les mesures d'adaptation et être impartiaux.
- Il peut être difficile de déterminer qui doit communiquer avec les professeurs pour leur faire part des mesures d'adaptation à appliquer. Il est important que les étudiants handicapés défendent eux-mêmes leurs intérêts; cependant, pour certains d'entre eux, la démarche peut être difficile et source de stress. Voici quelques possibilités à envisager :
 - Remettre aux étudiants handicapés des lettres destinées à chacun de leurs professeurs et décrivant les mesures d'adaptation nécessaires. Par la suite, pendant les deux premières semaines de cours, les étudiants peuvent rencontrer leurs professeurs pour discuter des mesures d'adaptation dont ils ont besoin et leur faire signer leur plan de mesures d'adaptation. Ils pourraient ensuite remettre le plan signé aux services aux personnes handicapées. Ainsi, les conseillers n'interviennent que si les étudiants éprouvent de la difficulté à s'entendre avec un ou plusieurs professeurs. Ce type de processus peut toutefois se révéler difficile dans certains établissements employant plusieurs enseignants à temps partiel.
 - Les services aux personnes handicapées peuvent aussi transmettre des copies des plans de mesures d'adaptation des étudiants aux professeurs et les aiguiller vers les ressources destinées au corps professoral. Après cette première prise de contact, les étudiants peuvent aller se présenter à leurs professeurs et faire le suivi nécessaire.

- Demander aux étudiants handicapés de communiquer avec leurs professeurs et de faire le suivi nécessaire pour s'assurer que les mesures d'adaptation dont ils ont besoin seront mises en œuvre à temps. Au besoin, les conseillers rencontrent les professeurs afin de leur donner les renseignements nécessaires sur les services relatifs aux mesures d'adaptation.
- Les conseillers auprès des personnes handicapées doivent tenir des rencontres de suivi avec les étudiants, surtout les nouveaux étudiants, pour s'assurer que les mesures d'adaptation répondent à leurs besoins.

Genres de mesures d'adaptation liées aux études

Vous trouverez ci-dessous un certain nombre de moyens utilisés par des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens pour répondre aux besoins des étudiants handicapés. Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive.

Prise de notes

- Les étudiants qui souffrent de certaines incapacités physiques ou de troubles d'apprentissage peuvent avoir de la difficulté à prendre des notes claires et concises. Lorsqu'ils en ont, les professeurs pourraient remettre des copies de leurs notes, acétates et présentations PowerPoint. Idéalement, les professeurs devraient pouvoir afficher les notes et autres documents en ligne afin qu'ils soient accessibles pour les étudiants.
- Les professeurs peuvent permettre aux étudiants d'enregistrer leurs exposés ou les leur remettre sous forme de fichiers balados. Les étudiants peuvent ainsi écouter les exposés après les cours et corriger ou compléter leurs notes.
- Les étudiants handicapés présentent une demande où ils indiquent les titres des cours pour lesquels ils ont besoin de notes. Par la suite, le professeur ou un membre des services aux personnes handicapées demande aux étudiants, au début de chacun des cours indiqués, lesquels accepteraient de servir de preneurs de notes bénévoles. Une demande de volontaires par courriel peut aussi être transmise aux étudiants inscrits à ces cours.
- Il existe différentes méthodes pour reproduire les notes de cours, notamment la rédaction sur papier autocopiant, la photocopie et la création de copies électroniques.
- Envisager la possibilité de fournir un ordinateur portable aux preneurs de notes bénévoles inscrits qui n'en ont pas. Cela facilitera les choses pour l'étudiant qui a besoin de mesures d'adaptation tout en servant de stimulant pour les éventuels preneurs de notes bénévoles.

Interprétation en langage visuel

- Des services d'interprétation doivent être offerts aux étudiants sourds ou

malentendants, et les interprètes doivent être en mesure d'utiliser le style de langage gestuel de l'étudiant.

- L'interprète doit pouvoir traduire en langage gestuel tout ce qui se dit dans la classe, mais aussi répéter à voix haute les questions et les commentaires exprimés en langage gestuel par l'étudiant.
- Il est souhaitable de remettre les notes de cours ou les exposés à l'interprète avant de donner le cours, afin qu'il puisse se préparer.

Sous-titrage

- Certains étudiants sourds ou malentendants qui n'utilisent pas le langage gestuel peuvent demander des services de sous-titrage.
- Mettre à la disposition des étudiants le système Communication Access Realtime Translation (CART). Les étudiants pourront ainsi enregistrer toute la matière donnée lors de conférences, d'exposés, de laboratoires et de séminaires, puis l'afficher sous forme de texte sur un écran d'ordinateur portable et le lire.
- En général, on ne trouve pas de services de sous-titrage en temps réel dans les campus. Il faut donc confier ce travail en sous-traitance à des fournisseurs de la localité. Il est recommandé d'aider les étudiants à trouver les fonds nécessaires pour obtenir ces services.
- On doit prendre en considération que, dans certaines communautés, il est très difficile de trouver des interprètes du langage des signes et des fournisseurs de services CART. Des solutions alternatives doivent être étudiées pour que les étudiants qui ont besoin de ces services puissent y avoir accès.

Caractéristiques des classes

- Permettre aux étudiants de demander que l'on utilise un local différent si le local prévu

n'est pas accessible. Il faut rapidement répondre à ce genre de demande pour éviter que les étudiants manquent des cours.

- Il faut donner la priorité aux étudiants handicapés qui souhaitent choisir leur siège de manière à s'asseoir à l'avant de la classe, près d'une prise électrique, à proximité d'un haut-parleur, etc.
- Des systèmes d'écoute, à infrarouge notamment, ou des systèmes de sonorisation FM devraient être installés dans le plus de classes possible, afin que les étudiants puissent amplifier le son pendant les exposés et les séances de tutorat.
- Les classes et les laboratoires devraient être munis de tables et de postes de travail informatique accessibles en fauteuil roulant.
- Des sièges avec dossier ergonomique peuvent se révéler une mesure d'adaptation nécessaire pour certains élèves. L'équipement approprié pouvant être prêté ou installé dans la salle de classe doit être disponible au besoin. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section sur l'accessibilité physique (page 27).

Adaptation des procédures

- Permettre aux étudiants qui doivent réduire leur charge de cours de conserver leur statut d'étudiants à temps plein. Le personnel des services aux personnes handicapées doit expliquer aux étudiants handicapés les avantages et les désavantages associés aux différentes charges de cours.
- Envisager la possibilité de permettre aux étudiants atteints de certaines incapacités de présenter leurs travaux sous une forme différente, par exemple faire un exposé oral plutôt que de remettre un exposé écrit.

Mesures de soutien relatives aux travaux sur le terrain et aux stages

- Aider les étudiants inscrits qui ont besoin de mesures d'adaptation pour effectuer des travaux pratiques ou des stages. Cette aide peut se traduire par la présence d'un mentor sur le terrain, par l'utilisation de technologies ou de matériel d'assistance ou par la

recherche d'un stage ou d'un projet différent, mieux adapté aux capacités de l'étudiant.

Services d'aide à l'apprentissage

- Plusieurs étudiants, outre les étudiants handicapés, auraient avantage à obtenir des services d'aide à l'apprentissage afin d'améliorer leurs aptitudes aux études. Toutefois, les étudiants handicapés, surtout ceux qui souffrent de troubles de l'apprentissage, peuvent avoir des besoins particuliers dont il faut tenir compte.
- Comme les services d'aide à l'apprentissage peuvent être utilisés par plusieurs départements, il peut être avantageux de former un organisme central auquel les étudiants s'adressent pour obtenir de l'aide afin d'améliorer leurs aptitudes aux études. De leur côté, les conseillers pour les personnes handicapées doivent être informés de l'existence de ces services de manière à pouvoir correctement renseigner et diriger les étudiants handicapés.
- Envisager la possibilité d'embaucher un ou plusieurs conseillers ou spécialistes des stratégies pédagogiques qui ont étudié les aides à l'apprentissage destinées aux étudiants handicapés et veiller à ce que les services de ces personnes soient accessibles aux étudiants inscrits auprès des services aux personnes handicapées.
- S'il n'est pas possible d'embaucher de tels spécialistes, les étudiants de deuxième ou troisième cycle en éducation spécialisée, en pédagogie ou en psychologie peuvent constituer une ressource intéressante.
- Les conseillers et les spécialistes des stratégies d'apprentissage peuvent aider les étudiants handicapés à cerner leurs forces et leurs faiblesses, à se fixer des objectifs en matière d'études et à suivre la formation pertinente.
- L'établissement devrait utiliser plusieurs méthodes pédagogiques pour transmettre les stratégies d'apprentissage, notamment les séances de formation individuelles, la formation en groupe, les ateliers et les séminaires. Voici une liste de sujets pertinents à aborder :

- Les styles et les stratégies d'apprentissage
- Les techniques d'étude et les procédés mnémotechniques
- La motivation et la capacité de concentration
- Les techniques de résolution de problèmes
- La gestion du temps et le sens de l'organisation
- Comment faire des exposés efficaces et l'art de parler en public
- Rédaction d'essais et de rapports
- Techniques de prise de notes
- Se préparer en vue des tests et des examens (réponses à choix multiples et rédaction de réponses à développement)
- Habiletés à défendre ses propres intérêts et à créer un réseau

Mesures d'adaptation relatives aux évaluations

Les étudiants handicapés peuvent avoir besoin de mesures d'adaptation particulières lorsqu'ils subissent des examens, des tests et des interrogations en classe. En voici quelques-unes :

- Leur donner de 25 % à 100 % plus de temps, selon la nature de l'incapacité ne représente pas une mesure inhabituelle. Toutefois, certains étudiants peuvent avoir besoin de trois fois plus de temps pour terminer un examen. Si ce type de cas se présente, la mesure d'adaptation doit répondre aux besoins découlant du handicap.
- Accorder du temps pour de courtes pauses supervisées lorsque l'invalidité ou l'affection chronique – douleurs chroniques ou TDAH – a des conséquences sur le rendement de l'étudiant.
- Permettre aux étudiants handicapés de subir les examens, les tests ou les interrogations ailleurs que dans la classe, dans un endroit où les distractions sont réduites.
- Permettre l'utilisation des technologies d'assistance approuvées, comme les ordinateurs, les calculatrices, les dictionnaires électroniques ou les correcteurs d'orthographe (pour obtenir de plus amples renseignements, consulter la section sur les technologies d'assistance, à la page 32).
- Permettre l'utilisation de médias substituts, comme le braille ou les textes en gros caractères et en format numérique (pour obtenir de plus amples renseignements, consulter la section sur les médias substituts, à la page 30).
- Permettre aux étudiants de recourir à des personnes qui peuvent transcrire les réponses pour eux.

Mesures d'adaptation relatives aux examens

- L'obtention des mesures d'adaptation nécessaires pourrait être plus difficile à obtenir pendant les examens si la coordination de ceux-ci est faite à partir d'une instance centralisée, le bureau du registraire, par exemple, dont les représentants pourraient ne pas être informés des mesures nécessaires. Il est donc important de fournir des renseignements clairs et précis sur le processus de demande de mesures d'adaptation visant les examens. Vous pouvez par exemple créer un guide en ligne où les mesures d'adaptation pertinentes sont énumérées, où le processus de demande est expliqué et où les autres renseignements utiles aux étudiants handicapés, par exemple les procédures ou les règles à suivre, sont précisés.
- Veiller à ce que le processus de demande de mesures d'adaptation relatives aux examens soit simple et facile à suivre. Offrir la possibilité de demander les mesures d'adaptation en ligne ou s'assurer de la disponibilité du personnel nécessaire pour coordonner ces mesures.
- Comme les demandes de mesures d'adaptation relatives aux examens doivent souvent être présentées avant des dates fixées bien précises, il faut s'assurer que les étudiants sont au courant des dates limites à venir, soit en affichant des avis, soit en mettant à jour le calendrier diffusé sur le site Web des services aux personnes handicapées. Utiliser un

serveur de liste pour expédier des rappels par courriel et demander aux membres du corps professoral d'informer leurs étudiants des dates limites à respecter.

Tutorat

- Des services de tutorat sont offerts dans de nombreux établissements d'enseignement postsecondaire et, en général, tous les étudiants peuvent y recourir. Le personnel des services aux personnes handicapées doit connaître l'existence de ces services et pouvoir aider les étudiants handicapés à les obtenir.
- Dans toute la mesure du possible, diriger les étudiants vers les services de tutorat qui ont de l'expérience avec les personnes handicapées; il peut être utile de tenir un répertoire de tuteurs et d'agences de tutorat ayant une telle expérience.
- Aider les étudiants handicapés à obtenir les fonds nécessaires chaque fois qu'ils doivent payer pour obtenir les services voulus.

Médias substituts et technologies d'assistance

- Faire en sorte que les étudiants handicapés aient accès aux médias substituts et aux technologies d'assistance. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter la section sur les médias substituts, à la page 30, et la section sur les technologies d'assistance, à la page 32.

Dispositions particulières

- Il arrive qu'un étudiant handicapé ait besoin de mesures d'adaptation inhabituelles ou de services particuliers (ceux d'un accompagnateur pédagogique, par exemple). Même si votre établissement n'a pas établi de procédures pour se procurer de tels services, n'hésitez pas à faire les recherches nécessaires pour aider l'étudiant à obtenir ce dont il a besoin.

Admission

La prise de mesures d'adaptation à l'intention des étudiants handicapés doit commencer dès le début du processus d'admission. Les pratiques exemplaires qui suivent ont aidé divers établissements d'enseignement postsecondaire à fournir des services accessibles à de futurs étudiants handicapés.

- Encourager les étudiants handicapés à déclarer leur incapacité, pour qu'on en tienne compte pendant le processus d'admission et afin d'accélérer l'obtention des services relatifs aux mesures d'adaptation. Cette autodéclaration implique que l'étudiant indique avoir un handicap qui nécessite un soutien. Les détails concernant son handicap et toute la documentation requise peuvent être fournis au centre de service pour les personnes handicapées afin d'obtenir des mesures d'adaptation appropriées.
- S'assurer que le bureau des admissions et celui du registraire disposent de renseignements détaillés et accessibles sur les services offerts aux étudiants handicapés, car ces bureaux sont souvent les premiers avec lesquels les étudiants entrent en contact.
- Demander aux écoles secondaires de fournir des renseignements sur les services offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire aux étudiants handicapés pendant le processus d'admission.
- Ne pas oublier que les étudiants handicapés peuvent avoir besoin de mesures d'adaptation s'ils doivent présenter des travaux qu'ils ont faits dans le passé (un portfolio, par exemple) ou se soumettre à un entretien ou à un test d'admission. Ainsi, certaines personnes souhaiteront peut-être soumettre leur portfolio dans un média substitut ou auront besoin de services d'interprétation pendant l'entretien ou ceux d'un transcripteur pendant le test. Fournir des directives précises sur le processus de demande de ces mesures d'adaptation.

Remise des diplômes

Les étudiants handicapés peuvent avoir besoin de mesures d'adaptation pour participer pleinement à la cérémonie de remise des diplômes. Il peut s'agir d'aménagements physiques ou de l'utilisation de dispositifs ou de personnel d'assistance. Voici quelques recommandations formulées par des établissements d'enseignement postsecondaire à ce sujet.

- Permettre aux étudiants d'indiquer leurs besoins en matière de mesures d'adaptation sur le formulaire d'intention de participer à la remise des diplômes.
- Fournir les coordonnées des personnes-ressources avec lesquelles les étudiants peuvent discuter de leurs besoins et des mesures d'adaptation possibles. Préciser les dates limites et le calendrier à respecter pour que les mesures d'adaptation puissent être fournies.
- Agir de façon proactive. Les conseillers des services aux personnes handicapées doivent discuter des besoins des étudiants en ce qui concerne la cérémonie de remise des diplômes et les diriger vers les responsables auxquels ils doivent présenter leur demande.

*Il est également très important de fournir des mesures d'adaptation physique aux étudiants handicapés. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la section sur l'accessibilité physique, à la page 27.

AIDE FINANCIÈRE

Nombreux sont les étudiants qui ont de la difficulté à trouver les ressources financières nécessaires pour faire des EPS. Les étudiants handicapés, eux, doivent assumer des frais plus élevés que la moyenne des autres étudiants en raison des coûts associés à leur incapacité (notamment celui des mesures d'adaptation) et du fait qu'ils ont souvent besoin de plus de temps pour terminer leur programme d'études. Il est donc impératif que les étudiants handicapés aient accès à des possibilités de financement supplémentaires pour qu'ils puissent atteindre leurs objectifs en matière d'éducation.

Voici une liste de pratiques exemplaires appliquées par des établissements d'enseignement postsecondaire pour fournir de l'aide financière aux étudiants handicapés.

- Des brochures ou d'autres documents sur support papier fournissant des renseignements sur l'aide financière destinée aux étudiants handicapés doivent être facilement disponibles dans les bureaux des services aux étudiants handicapés et dans les bureaux d'aide financière. Des renseignements sur le financement offert aux étudiants handicapés devraient également être disponibles dans les bureaux des conseillers en orientation des établissements d'enseignement secondaire.
- Prévoir une page, dans le site Web des services aux personnes handicapées et dans celui sur l'aide financière, où sont décrites les possibilités d'aide financière expressément destinées aux étudiants handicapés.
- Rappeler aux étudiants handicapés de présenter également des demandes de bourse non expressément destinées aux personnes handicapées.
- Comme le processus de demande de financement est soumis à des dates limites strictes et qu'il demande souvent beaucoup de temps, il est important de donner les renseignements pertinents aux étudiants en temps opportun. Diffuser un calendrier des dates limites importantes dans les sites Web pertinents. Permettre aux étudiants de s'inscrire à une liste d'envoi de courriels et utiliser cette liste pour leur rappeler les dates limites.
- Tenir des séances d'information sur les possibilités d'aide financière destinées aux étudiants handicapés et portant sur le financement disponible, l'admissibilité et le processus de demande. Ces séances peuvent être ouvertes aux étudiants des collèges et des universités, à ceux des écoles secondaires, aux parents et aux fournisseurs de soins et à l'ensemble de la population.
- Offrir des renseignements et de l'aide relativement aux demandes de financement présentées à des organismes externes, y compris les gouvernements fédéral et provinciaux.
- Aider les étudiants inadmissibles à du financement ou qui n'ont pas réussi à obtenir de l'aide financière à trouver d'autres solutions qui leur permettraient d'obtenir des mesures d'adaptation convenables, compte tenu de leurs besoins.
- Encourager les associations et groupes d'étudiants à verser des fonds pour financer la remise de bourses aux étudiants handicapés.
- Encourager les organismes pour personnes handicapées, les donateurs et les entreprises privées de la localité à financer une bourse annuelle.
- Comme de nombreux étudiants handicapés fréquentent le collège ou l'université à temps partiel, envisager la possibilité de créer une bourse destinée aux étudiants à temps partiel ou de déclarer les étudiants handicapés admissibles aux bourses pour étudiants à temps plein même s'ils ont une charge de cours réduite.
- Envisager la possibilité de réduire les frais de scolarité des étudiants qui doivent suivre une

charge de cours moindre en raison d'une incapacité permanente.

- Offrir des possibilités d'emploi souples, sur le campus, aux étudiants handicapés – ils pourront ainsi gagner de l'argent tout en accumulant de l'expérience de travail.
- Imaginer des méthodes de financement originales, dans le cadre des ressources disponibles, pour des activités qui font la promotion de l'intégration, de la sensibilisation et de l'accessibilité et pour soutenir les activités hors programme.
- Associer sensibilisation et financement en offrant des prix destinés à des bénévoles qui œuvrent auprès des personnes handicapées ou aux personnes qui leur fournissent des soins ou encore aux personnes inscrites en études de la condition des personnes handicapées ou en éducation spécialisée.

TRANSITION ENTRE L'ÉCOLE SECONDAIRE ET LE COLLÈGE OU L'UNIVERSITÉ

La transition de l'école secondaire aux études postsecondaires peut s'avérer difficile pour tous les étudiants, mais plus particulièrement pour les étudiants handicapés, qui ont besoin qu'on examine attentivement leur situation ou qu'on prenne des mesures d'adaptation à leur égard. Il est impératif de leur fournir les renseignements pertinents, en temps opportun, pour que la transition s'effectue sans heurts et avec succès. S'ils sont mal informés ou mal préparés, il se peut que leurs besoins ne soient pas comblés, qu'ils subissent un stress inutile et que leur rendement à l'université ou au collège s'en ressentent.

Grâce aux programmes et aux ressources d'aide à la transition, les étudiants handicapés savent mieux ce qui les attend à leur entrée dans un établissement d'enseignement postsecondaire et ils peuvent obtenir de précieux renseignements sur les programmes et les services offerts. Bien que certains de ces programmes ne soient pas adaptés pour des collèges ou universités plus petits, tous les établissements devraient explorer les moyens qui s'offrent à eux pour faciliter la transition des étudiants vers l'éducation postsecondaire.

Séances et cours d'orientation et d'aide à la transition

Plusieurs étudiants, de même que leur famille et leur entourage, considèrent avantageux de suivre des cours préparatoires aux EPS. Il peut s'agir d'une simple séance d'orientation d'une journée comme d'un cours intensif sur la transition d'une durée de quelques jours ou même de quelques semaines. Vous trouverez ci-après quelques recommandations faites par des établissements d'enseignement postsecondaire qui vous permettront d'élaborer de solides cours d'aide à la transition à l'intention des étudiants handicapés.

- De nombreux établissements d'enseignement proposent des programmes conçus expressément pour les étudiants qui souffrent de troubles de l'apprentissage (l'incapacité la plus répandue parmi les étudiants), mais il vaut aussi la peine de proposer un cours général sur les services destinés à l'ensemble des personnes handicapées, quelle que soit leur incapacité. Il est également possible de concevoir des cours ou du matériel pédagogique destinés à des groupes cibles précis, comme celui des étudiants aveugles ou malvoyants, ou des étudiants à mobilité réduite, et de les leur offrir individuellement ou sur demande.
- Offrir ces cours à tous les étudiants handicapés, quelle que soit l'université qu'ils prévoient fréquenter. Inviter les étudiants qui poursuivent leurs études à y assister, afin de se rafraîchir la mémoire au sujet des services offerts ou de profiter des discussions qui s'y déroulent.
- Les cours d'aide à la transition destinés aux étudiants handicapés peuvent aussi être donnés en même temps que les séances d'orientation et d'aide à la transition offertes à l'ensemble des étudiants. Ainsi, les étudiants qui ne sont pas certains d'avoir besoin des services aux personnes handicapées, ou qui hésitent à assister à des séances d'orientation conçues pour les personnes handicapées, sont plus susceptibles de participer.
- Si les étudiants handicapés ne sont pas suffisamment nombreux pour justifier la tenue d'un cours d'aide à la transition à grande échelle, envisager la possibilité de vous associer à de grands établissements d'enseignement des environs et de participer à la coordination d'un programme conjoint d'aide à la transition.
- S'il n'est pas possible d'offrir un programme d'aide à la transition aux étudiants handicapés, tenter de leur fournir des références et des renseignements sur les services externes qui le font.

Contenu des activités d'aide à la transition

Voici quelques suggestions proposées par des établissements d'enseignement postsecondaire pour organiser des activités d'aide à la transition dynamiques.

- Inviter des conférenciers qui peuvent transmettre de précieux renseignements aux nouveaux étudiants, par exemple des diplômés handicapés qui ont réussi et qui sont prêts à partager leurs stratégies, des étudiants qui parleront de la manière dont ils ont vécu la transition, des organismes communautaires qui présenteront les services disponibles, des étudiants porte-parole de l'établissement qui offriront soutien et encouragements, etc.
- Animer des groupes de discussion auxquels participent des étudiants inscrits ou de nouveaux diplômés, des représentants des divers services aux étudiants et des professeurs.
- Proposer des séances de discussion en atelier ou en table ronde pour stimuler les échanges entre les futurs étudiants. Des étudiants inscrits, de nouveaux diplômés et des membres du corps professoral et du personnel peuvent également se joindre à ces séances.
- Offrir aux étudiants de rencontrer les principaux membres du personnel et de faire la tournée des services pertinents sur le campus, en soulignant les caractéristiques qui facilitent l'accessibilité à chacun.
- Présenter les différentes technologies d'assistance disponibles sur le campus, en expliquant à quoi elles servent et comment les obtenir. Offrir une formation pratique aux étudiants qui ne connaissent pas encore ces technologies.

Principaux thèmes à aborder

Vous trouverez ci-après quelques-uns des principaux thèmes à aborder dans le cadre d'un cours d'aide à la transition destiné aux étudiants handicapés, selon les établissements d'enseignement postsecondaire consultés.

- Les différences entre l'école secondaire et l'université ou le collège, pour les étudiants handicapés, et comment réussir dans un milieu d'EPS.
- Conscience de soi et défense de ses propres intérêts.
- Mesures d'adaptation, services et stratégies personnelles susceptibles d'aider les étudiants à combler leurs besoins sur le plan des études et sur les plans social, physique et affectif.
- Savoir distinguer ses forces et ses faiblesses.
- Techniques d'étude, notamment les stratégies de prise de notes, de gestion du temps, d'organisation, de lecture critique et de rédaction.
- Services de soutien offerts sur le campus et ressources des bibliothèques.
- Soutien offert par la collectivité ou les gouvernements.
- Mesures d'adaptation qui facilitent les études et les examens.
- Documents exigés et règles de présentation.
- Possibilités et demandes relatives aux technologies d'assistance.
- La vie sur le campus, notamment les espaces publics et les activités sociales, les moyens de transport et le logement accessibles.

Répertoires de ressources

Les guides d'aide à la transition destinés aux étudiants handicapés constituent un moyen pratique de transmettre des renseignements à un large public cible et ils peuvent être remis à ceux qui ne peuvent pas participer aux séances d'information. Ces guides peuvent servir de complément aux séances d'orientation, et couvrir plusieurs des principaux thèmes abordés pendant les séances. Ils servent de documents de référence aux étudiants, et leur fournissent des coordonnées utiles et des liens menant à des ressources et à des renseignements importants, tant sur le campus qu'à l'extérieur. Voici quelques conseils offerts par des établissements d'enseignement postsecondaire pour créer des guides d'aide à la transition utiles.

- Y intégrer un calendrier où sont mis en relief les dates, dates limites et jalons les plus importants pour les étudiants handicapés.
- Offrir le guide en ligne, de manière à ce que tous les étudiants puissent le consulter et l'imprimer.
- Produire des copies papier du guide et les remettre au bureau des services aux étudiants handicapés. Envisager la possibilité de le distribuer dans d'autres endroits fréquentés par les étudiants, comme le bureau des services de counseling et des services de santé ou le bureau de l'association étudiante.
- Fournir le guide en plusieurs formats.
- Informer les étudiants de l'existence du guide. Il faut le mentionner ou fournir le lien y menant dans le manuel d'orientation général destiné aux étudiants, dans les guides pour les étudiants, dans les trousseaux d'acceptation remis aux nouveaux étudiants et dans les documents qui font la promotion ou la publicité du collège ou de l'université.
- Comme les parents et les fournisseurs de soins apportent souvent un soutien important aux étudiants pendant la période de transition entre le secondaire et le collège ou l'université, il est judicieux d'intégrer au guide une section qui leur donne des conseils sur les différentes façons d'aider les étudiants pendant ce processus.
- Tenir le guide à jour et s'assurer que les ressources et les liens sont toujours d'actualité. Faire régulièrement la révision et la mise à jour du guide.

Programmes de mentorat

Les programmes de mentorat permettent d'offrir du soutien aux étudiants handicapés tout au long de leurs études collégiales ou universitaires. De plus, les mentors peuvent grandement aider les étudiants en les initiant à la vie collégiale ou universitaire, en leur donnant des renseignements pratiques, des conseils et du soutien, et en les aidant à tirer des enseignements de leurs expériences personnelles. Le soutien par un pair peut donner lieu à une amitié durable et présente des avantages tant pour l'étudiant que pour son mentor. Vous trouverez ci-après quelques conseils inspirés de pratiques exemplaires ayant permis de mettre sur pied des programmes de mentorat efficaces, glanés auprès d'un certain nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire canadiens.

- Jumeler les étudiants avec d'autres étudiants handicapés, actuels ou anciens, capables de répondre à leurs questions et de les aider à s'y retrouver. Si possible, jumeler les étudiants avec une personne ayant le même genre d'incapacité et qui étudie ou a étudié dans un programme semblable.
- Il existe plusieurs façons d'effectuer le jumelage entre étudiants handicapés et mentors. Ces derniers peuvent par exemple participer aux séances ou aux cours d'orientation et d'aide à la transition. Les étudiants peuvent ainsi faire leur connaissance et établir des liens avec eux. Dans le cas des étudiants qui ne participent pas aux séances d'orientation, des mentors peuvent leur être suggérés pendant l'été par

les services aux personnes handicapées et ils peuvent communiquer ensemble par courriel ou par téléphone.

- Après la prise de contact initiale, les étudiants et les mentors organisent eux-mêmes leurs relations. On peut toutefois prévoir des séances de suivi régulières réunissant tous les étudiants et tous les mentors pendant l'année universitaire ou collégiale.

Programmes destinés aux étudiants du secondaire

Les étudiants handicapés ont tout avantage à commencer à se préparer à la transition entre les études secondaires et les EPS le plus tôt possible. Voici des moyens efficaces qui pourraient être à la portée des établissements d'enseignement postsecondaire pour préparer les étudiants handicapés à cette transition, avant même qu'ils ne terminent leurs études secondaires.

- Offrir très tôt de la formation sur la transition aux élèves du secondaire, dans leurs écoles.
- Communiquer avec les écoles secondaires de la localité afin d'offrir aux étudiants handicapés des visites d'une journée ou d'une demi-journée du campus. Ces visites peuvent comprendre une visite guidée du campus, des séances d'information sur les services aux personnes handicapées et une brève présentation des technologies d'assistance disponibles.
- Discuter avec les étudiants de leurs attentes par rapport aux EPS, des différentes possibilités qui s'offrent à eux et des exigences à satisfaire. Leur demander de se fixer des objectifs, puis passer en revue les étapes à suivre pour atteindre ces objectifs.
- Se rendre dans les écoles secondaires de la région pour y présenter des exposés sur les programmes et les services offerts aux étudiants handicapés. Ces exposés peuvent être présentés dans les différentes classes, ou devant l'ensemble des étudiants ou encore après les heures de classe, à l'intention des étudiants et de leurs familles et fournisseurs de soins.
- Remettre aux bureaux d'orientation des écoles secondaires des documents d'information sur les services aux personnes handicapées, afin qu'ils les mettent à la disposition des élèves.

Formation destinée aux professeurs des écoles secondaires

Les professeurs et les conseillers d'orientation professionnelle des écoles secondaires ont un rôle essentiel à jouer pour mettre les étudiants handicapés en contact avec les ressources pertinentes au niveau postsecondaire. Il est donc très important de mieux sensibiliser ces personnes aux possibilités et aux mesures de soutien offertes aux étudiants handicapés ainsi qu'aux conditions que ces étudiants doivent satisfaire. Voici un certain nombre de pratiques exemplaires mises au point par des établissements d'enseignement postsecondaire pour informer les professeurs du secondaire.

- Penser à offrir une séance d'orientation conçue pour les professeurs du secondaire semblable à celle proposée aux étudiants handicapés.
- Se rendre dans les établissements d'enseignement secondaire de la région et présenter un court exposé aux professeurs et aux conseillers en orientation professionnelle. Il peut s'agir d'un exposé formel présenté à un groupe ou encore de simples rencontres d'information en tête-à-tête.
- Produire un guide ou une page Web où les éducateurs pourront obtenir des renseignements à jour sur les ressources offertes. Ou encore, prévoir une section destinée aux éducateurs dans le guide d'aide à la transition conçu pour les étudiants handicapés.
- Entretenir des relations informelles avec les principaux éducateurs des écoles secondaires. Vous pourrez ainsi facilement les informer, répondre à leurs questions ou les tenir au courant de changements touchant les futurs étudiants de niveau postsecondaire.

Formation en ligne

Internet est une ressource précieuse pour tous les étudiants, pour leur famille et les personnes qui les aident. Pour ceux qui sont incapables d'assister à une séance d'information, mais qui considèrent le guide sur les ressources trop peu interactif, la formation en ligne pourrait se révéler très utile. Des établissements d'enseignement postsecondaire ont utilisé avec succès les méthodes de formation en ligne suivantes.

- Créer des modules de formation en ligne que les étudiants doivent terminer avant de s'inscrire à leurs cours. Ces modules de formation doivent comprendre plusieurs des principaux thèmes abordés dans le cadre des séances d'orientation.
- Fournir aux étudiants des outils interactifs leur permettant de se fixer des objectifs, de se renseigner sur leur propre incapacité et sur les mesures d'adaptation pertinentes, de s'exercer à utiliser les technologies d'assistance et les procédures de demande de mesures d'adaptation, etc.
- Présenter des exposés audiovisuels où des membres du personnel et des étudiants donnent des renseignements sur une foule de sujets pertinents.
- Il est important, lorsque l'on conçoit une ressource en ligne, de tenir compte de l'accessibilité au Web.

Promotion

Les établissements d'enseignement postsecondaire ont constaté que plusieurs étudiants handicapés ne connaissent pas les services qui leur sont destinés. Voici des suggestions pour régler ce problème.

- Faire parvenir des renseignements sur les services aux personnes handicapées à tous les étudiants acceptés, plutôt que seulement aux étudiants inscrits auprès des services aux personnes handicapées. On peut par exemple ajouter à toutes les troussees d'acceptation un petit signet où figurent des liens vers le guide d'aide à la transition ou la page Web destinée aux personnes handicapées.
- Agir de manière proactive. Il est beaucoup plus facile de renseigner les étudiants à l'avance que d'essayer de fournir des mesures d'adaptation à des étudiants qui ne s'aperçoivent qu'après le début des cours que certains services pourraient leur être utiles.

Accessibilité physique générale

La plupart des collèges et des universités ont été construits avant l'adoption des normes sur l'accessibilité, mais il existe un certain nombre de mesures relativement faciles à mettre en œuvre – réaliser des travaux de réaménagement, par exemple – pour répondre aux besoins des étudiants handicapés. Au fur et à mesure que les immeubles sont mis à niveau et que de nouvelles constructions remplacent les édifices les plus anciens, on doit constamment viser à faire en sorte que les campus soient pleinement accessibles à tous.

Plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire des différentes régions du Canada s'emploient à atteindre l'objectif de la pleine accessibilité. Voici quelques conseils et points à prendre en considération pour améliorer l'accessibilité physique sur le campus.

- Fournir des sièges réservés aux étudiants handicapés qui doivent s'asseoir à des endroits particuliers en raison de leur incapacité.
- Lorsque des étudiants handicapés doivent suivre un cours dans un local qui ne leur est pas accessible, prendre les dispositions nécessaires, en temps opportun, pour utiliser un autre local.
- Idéalement, les étudiants handicapés ne devraient manquer aucun cours pour des motifs d'inaccessibilité. Fournir des plans indiquant quels édifices et quelles classes sont entièrement ou partiellement accessibles aux étudiants handicapés. Rappeler aux étudiants de s'assurer eux-mêmes de l'accessibilité de leurs classes en les visitant avant le début des cours et en signalant immédiatement aux autorités compétentes les problèmes qu'ils pourraient constater.
- Offrir des toilettes accessibles, en plusieurs endroits pratiques, dans tout le campus. Si vous ne pouvez pas rendre toutes les toilettes accessibles, veiller à ce que les étudiants puissent facilement savoir où se trouvent les toilettes accessibles, notamment en indiquant leur emplacement sur le plan du campus.
- Faire en sorte que tous les lieux destinés aux activités sociales, récréatives ou commerciales du campus soient accessibles, car il s'agit là d'éléments importants de la vie des étudiants.
- S'engager à réaliser régulièrement des projets d'aménagement qui améliorent l'accessibilité. Tous les projets de rénovation devraient être conçus en collaboration avec le bureau des services aux étudiants handicapés ou d'autres experts en la matière.
- Établir des directives assurant la facilité d'accès à tous les nouveaux immeubles construits sur le campus. Les plans de ces immeubles doivent être examinés par un comité de l'accessibilité composé de spécialistes et d'intéressés, avant le début des travaux de construction.
- Faire de la sécurité des personnes handicapées une priorité partout dans le campus en installant des systèmes d'alarme incendie visuels et sonores dans toutes les sections du collège ou de l'université, y compris dans les toilettes.
- Prévoir des procédures d'évacuation d'urgence à l'intention des personnes handicapées et veiller à ce que le personnel compétent suive une formation sur ces procédures.
- S'assurer que les téléphones publics sont munis d'un amplificateur et installés assez bas pour être facilement accessibles. Il faut également doter le campus d'appareils de télécommunication pour personnes sourdes (ATS) ou de téléphones à écran.
- Procéder à un examen de l'accessibilité sur le campus afin de repérer les endroits qui exigent des améliorations. Définir des objectifs en matière d'accessibilité ainsi qu'un calendrier des travaux

nécessaires pour que le campus soit pleinement accessible. Former un comité ou un organisme composé de spécialistes et d'intéressés et lui confier cet examen des lieux et la responsabilité de mener des consultations, en vous assurant que les personnes handicapées sont invitées à participer au processus.

Logement

Vivre sur le campus ou à proximité de ce dernier permet aux étudiants d'accéder facilement à leurs classes et de vivre des expériences sociales enrichissantes. C'est pourquoi il faut tenir compte du désir des étudiants handicapés qui ont besoin de mesures d'adaptation, mais qui souhaitent profiter des avantages offerts par les logements réservés aux étudiants.

Voici quelques pratiques exemplaires mises au point par des établissements d'enseignement postsecondaire afin d'assurer l'accessibilité des logements pour étudiants.

- Former un comité responsable de l'accessibilité du logement au collège ou à l'université. Les établissements de petite taille peuvent constituer un comité responsable de l'accessibilité dans l'ensemble du campus, mais qui accorde une importance particulière à l'accessibilité des logements.
- L'étude des demandes de logement comprend généralement un examen de l'admissibilité des demandeurs. Il est donc important que les étudiants handicapés présentent le plus tôt possible leur demande et les documents à l'appui. Prévoir un espace, sur le formulaire de demande d'admission au collège ou à l'université, permettant au postulant d'indiquer s'il a des besoins particuliers en matière de logement et les mesures de soutien nécessaires, le cas échéant.
- Dans le formulaire de demande de logement, donner l'adresse du site Web sur le logement accessible, où les étudiants handicapés trouveront des renseignements détaillés sur les mesures d'adaptation applicables aux logements, sur les critères d'admissibilité et sur les documents à joindre à la demande. Les étudiants handicapés pourront ainsi se préparer, de manière à envoyer leur demande de logement dès réception de leur lettre d'acceptation. On peut également accélérer le traitement des demandes en utilisant des processus de communication en ligne.
- Donner des renseignements sur les logements hors campus à la fois accessibles et situés à une distance raisonnable.
- Dans le cas des collèges et universités qui comptent plusieurs campus et de nombreuses résidences pour étudiants, il est important d'offrir des logements accessibles dans toutes ces résidences afin que les étudiants handicapés puissent loger dans un endroit accessible qui convient le mieux à leurs besoins en matière d'études. Cela favorise en outre l'intégration en évitant de regrouper les étudiants handicapés dans certains endroits particuliers.
- Comme il s'avère souvent difficile pour les étudiants handicapés de trouver un logement accessible à proximité de l'établissement d'enseignement ou d'obtenir un moyen de transport accessible, envisager la possibilité d'accorder un accès prioritaire au logement à ceux qui souffrent d'incapacités graves démontrées.
- Envisager aussi la possibilité de permettre aux étudiants ayant des incapacités graves de vivre sur le campus toute l'année et pendant toute la durée de leur programme d'études.
- Plusieurs établissements d'enseignement exigent que les étudiants aient une charge de cours minimale pour pouvoir habiter dans les résidences du campus. Comme les étudiants handicapés doivent souvent prendre une charge de cours réduite en raison de leur incapacité, prévoir une exception à la règle pour les étudiants ayant une incapacité grave démontrée.
- Il est très important d'assurer la sécurité des étudiants dans les résidences. Il est donc conseillé de faire installer des systèmes d'alarme visuels et sonores dans toutes les résidences. Les services responsables

des résidences devraient avoir la liste de toutes les personnes qui ont besoin d'une aide particulière en cas de situation d'urgence.

Stationnement et transport

Pour les étudiants handicapés qui ne disposent pas d'un moyen de transport pratique pour se rendre au collège ou à l'université et en revenir, le transport peut être dispendieux et leur causer beaucoup de stress. L'utilisation d'une voiture donne une certaine liberté à ces étudiants, pourvu qu'ils puissent facilement trouver des places de stationnement accessibles.

Voici quelques recommandations faites par des établissements d'enseignement postsecondaire en ce qui concerne le stationnement et le transport destinés aux étudiants handicapés.

- Fournir des espaces de stationnement accessibles en divers endroits du campus, y compris à proximité des résidences, des endroits où se déroulent des activités sociales et récréatives et des immeubles où se donnent les cours.
- Certains permis de stationnement émis dans les provinces et dans divers pays étrangers sont valides partout au Canada. Comme les politiques relatives au stationnement peuvent être légèrement différentes d'une province à l'autre, il est important de renseigner les étudiants au sujet des règlements en vigueur dans la province où ils étudient.
- En ce qui concerne les étudiants qui n'ont pas de permis provincial leur donnant accès aux espaces de stationnement accessibles, il faut les renseigner sur le processus de demande d'un tel permis et les aider à présenter leur demande, et ce, même s'ils n'ont besoin que d'un permis temporaire.
- En plus de devoir obtenir un permis de stationnement accessible, les étudiants handicapés doivent se procurer une vignette de stationnement dont le coût est le même pour tous les étudiants. S'il faut disposer d'une vignette différente pour garer sa voiture dans les différents parcs de stationnement du campus, fournir aux étudiants handicapés une vignette « universelle » permettant de se garer dans tous ces parcs. Ceci parce que le fait de n'avoir accès qu'à certains stationnements risque d'annuler les avantages que procure le permis de stationnement accessible.
- Si le campus est très étendu ou que le collège ou l'université compte plusieurs campus, offrir un service de navette aux étudiants handicapés ou encore un service de navette destiné à tous, mais entièrement accessible.
- Lorsque des activités sociales comme les voyages organisés par l'établissement et la participation à des événements sportifs collégiaux ou universitaires exigent des déplacements plus longs, s'assurer que les services de transport sont accessibles afin que tous les étudiants handicapés puissent y participer.
- S'assurer de la collaboration et de la mise en commun de l'information entre les services aux personnes handicapées et les services de stationnement de manière à ce que les étudiants handicapés qui ont besoin de services de transport accessibles n'aient pas à fournir à nouveau des documents qu'ils ont déjà remis.
- Faire en sorte de rendre accessibles aux étudiants handicapés et de diffuser largement les renseignements sur les services de transport accessibles, y compris les services de stationnement et de navette.
- Fournir des renseignements sur les services de transport accessibles hors campus afin que les étudiants puissent facilement en prendre connaissance.
- Les étudiants handicapés pour lesquels il est difficile de se rendre à l'établissement d'enseignement et d'en revenir doivent avoir la possibilité d'en discuter avec un conseiller pour les personnes handicapées qui les aidera à s'organiser pour obtenir des services de transport pratiques et accessibles.

MÉDIAS SUBSTITUTS

Les étudiants handicapés ont le droit d'avoir accès à tous les renseignements offerts aux étudiants non handicapés. Pour respecter ce droit, il faut parfois recourir à des médias substituts.

Les étudiants qui ont de la difficulté à lire les documents imprimés, notamment ceux qui sont non-voyants ou malvoyants et ceux qui souffrent de certains troubles de l'apprentissage, peuvent consulter le contenu de ces documents grâce à certains médias substituts comme le texte électronique, le braille, les textes en gros caractères, les bandes sonores (des fichiers MP3 par exemple), etc. Les étudiants utilisent aussi couramment des logiciels de synthèse vocale pour écouter la version sonore et électronique de textes écrits. Les textes en version électronique peuvent aussi être lus au moyen d'un afficheur braille dynamique.

Voici comment certains établissements d'enseignement postsecondaire canadiens s'y prennent pour offrir des documents en format accessible aux étudiants handicapés.

- Fournir aux étudiants des informations leur permettant d'accéder aux documents d'organismes, par exemple, la bibliothèque de l'INCA ou l'organisme Recordings for the Blind and Dyslexic.
- Apporter son aide pour l'acquisition de textes électroniques directement de la maison d'édition, que ce soit par l'entremise de la bibliothèque ou du bureau des services aux étudiants handicapés. Une preuve d'achat et le numéro ISBN de l'ouvrage sont nécessaires pour ce type de procédure. Il est aussi possible que certains documents ou ententes avec la maison d'édition doivent être signés par l'étudiant afin que les droits d'auteur et autres restrictions restent conformes aux lignes directrices de l'éditeur touchant les textes électroniques.
- Mettre des postes de numérisation à la disposition des étudiants afin qu'ils puissent convertir leurs propres documents. Disposer de logiciels permettant une lecture électronique à haute voix des documents numérisés.
- Fournir des procédures étape par étape pour l'utilisation de l'équipement de numérisation de texte et de conversion de format. Ces procédures doivent être claires et simples.
- S'assurer de la disponibilité de bénévoles capables de convertir des documents imprimés en textes numériques ou en bandes audio au besoin.
- Offrir un service en ligne grâce auquel les étudiants peuvent télécharger des enregistrements audio qui leur sont ensuite retournés sous forme de transcriptions multimédias.
- Comme la conversion des documents demande beaucoup de temps, il est important d'informer les étudiants qu'ils doivent remettre leurs descriptions de cours et leurs preuves d'achat de textes au bureau des services aux personnes handicapées le plus tôt possible (par exemple, au moins six semaines avant le début de la session) afin que l'on évalue la nécessité d'en produire des versions en formats accessibles.
- S'assurer de la présence d'un ou de plusieurs conseillers qui connaissent bien les médias substituts et qui sont chargés de les gérer. Ils serviront de ressource centrale pour les étudiants qui ont de la difficulté à lire les documents imprimés.
- Veiller à ce que les membres du personnel des bibliothèques connaissent leurs rôles, leurs responsabilités et les exigences prévues par la loi en ce qui a trait à la fourniture de documents en médias substituts. Ils doivent plus particulièrement connaître le paragraphe 32(1) de la Loi sur le droit d'auteur au Canada, qui permet aux personnes ayant des déficiences perceptuelles et aux personnes agissant à la demande de ces dernières de créer et d'utiliser des versions en médias substituts de documents imprimés protégés

par le droit d'auteur. Rapportez-vous à votre agent des droits d'auteur pour obtenir des informations détaillées sur ce point.

- Faire en sorte que les professeurs indiquent en temps opportun à leur département et à la librairie les textes qu'ils ont choisis.
- Les membres du corps professoral ont l'obligation de s'assurer que le matériel didactique est accessible. Comme ils n'ont peut-être ni l'expertise ni les ressources nécessaires, donnez-leur des renseignements sur les formats accessibles et sur les démarches nécessaires pour rendre les documents facilement accessibles aux étudiants. Aidez-les à produire des documents en médias substitués au besoin.
- Promouvoir l'application des principes de la conception universelle auprès du corps professoral et du personnel. Par exemple, les professeurs ont de plus en plus tendance à faire transcrire les exposés qu'ils ont enregistrés sur fichiers balados, ce qui est avantageux non seulement pour les personnes malentendantes, mais aussi pour les étudiants qui souhaitent trouver rapidement un élément d'information dans un texte ou qui ne peuvent accéder aux fichiers sonores à même leur ordinateur.
- Comme la production de matériel didactique accessible pourra sembler lourde et contraignante aux professeurs, il est important de leur présenter l'accessibilité comme une valeur ajoutée. Les services aux personnes handicapées – ainsi que tout centre d'apprentissage ou d'enseignement soutenu par le corps professoral – ont pour mission d'aider les professeurs à donner leurs cours tout en utilisant efficacement une technologie qui améliore la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage de tous les étudiants, y compris ceux qui ont une incapacité.

TECHNOLOGIES D'ASSISTANCE

Plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire offrent des technologies d'assistance aux étudiants. Compte tenu du grand nombre de technologies d'assistance disponibles de nos jours, les étudiants handicapés peuvent plus facilement accéder aux renseignements qui leur sont destinés et participer pleinement à la vie collégiale ou universitaire. Dans les établissements d'enseignement postsecondaire, tous les articles, appareils, systèmes et programmes qui aident les étudiants handicapés à surmonter les obstacles qui nuisent à leur apprentissage sont considérés comme des technologies d'assistance.

Comme les technologies d'assistance sont étroitement liées à la conception accessible, il est impératif que les collèges et les universités appliquent dès le départ des principes de création et de conception d'une information accessible. Il faut également mieux faire connaître les avantages de la conception universelle, de l'accessibilité et des technologies d'assistance.

Voici quelques suggestions provenant d'établissements d'enseignement postsecondaire sur la fourniture de services liés aux technologies d'assistance aux étudiants handicapés.

- Créer un centre ou un bureau expressément destiné à la fourniture de services liés aux technologies d'assistance et dont le personnel se compose de spécialistes en la matière. Autre solution : s'assurer que l'un des conseillers du bureau des services aux personnes handicapées est un spécialiste des technologies d'assistance. L'une et l'autre de ces options permettent d'offrir une ressource centrale aux étudiants qui ont besoin de technologies d'assistance.
- Après avoir déterminé, avec leur conseiller des services aux personnes handicapées, qu'ils ont besoin de technologies d'assistance, les étudiants devraient rencontrer un spécialiste avec lequel ils peuvent discuter des possibilités qui s'offrent à eux en matière de technologies d'assistance.
- Envisager la possibilité de prêter des appareils ou des logiciels d'assistance aux étudiants handicapés, pour de courtes périodes, afin qu'ils les utilisent à domicile ou sur le campus.
- Lorsque des étudiants ont besoin de technologies d'assistance dont l'établissement d'enseignement ne dispose pas, ou que des étudiants souhaitent s'en procurer, leur donner des renseignements sur les sources externes qui fournissent ces technologies d'assistance gratuitement ou qui en vendent. Informez les étudiants des possibilités d'obtention de fonds à cette fin, notamment par le biais de la Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente. Les conseillers doivent aussi offrir de l'aide aux étudiants au cours du processus de demande de financement.
- Proposer des séances de formation individuelles ou en petits groupes afin de présenter les divers genres de technologies disponibles et d'apprendre aux étudiants à les utiliser.
- Offrir des séances de formation à de grands groupes pouvant se composer d'étudiants, de membres du corps professoral et de membres du public. Au besoin, demandez un droit d'entrée modique à ces derniers.
- Promouvoir la notion de conception universelle en utilisant les technologies disponibles. Ainsi, les étudiants qui ont des incapacités « non visibles », notamment certains troubles de l'apprentissage, et qui ne souhaitent pas déclarer leur incapacité pourront tout de même profiter de ces technologies. Faire en sorte que le site Web du collège ou de l'université soit entièrement accessible en installant des ordinateurs comportant des programmes d'assistance dans les espaces publics du campus.
- Comme la conception universelle est nécessaire au fonctionnement de certains appareils d'assistance, il est important de sensibiliser le corps professoral et le personnel à cette réalité. Il est donc utile d'en

informer les professeurs, au moyen de brochures, de séminaires ou de rencontres individuelles. On peut aussi demander à un spécialiste des technologies d'assistance de leur offrir d'examiner le matériel pédagogique et le contenu du site Web afin de s'assurer qu'ils sont accessibles.

- Si l'établissement ne peut se procurer des technologies d'assistance, en raison de la petite taille de la population étudiante et des ressources limitées dont il dispose, envisager la possibilité de créer des partenariats avec des collèges ou des universités de taille plus importante, dans la région, afin que les étudiants puissent accéder aux technologies d'assistance de ces établissements.
- Il peut être avantageux, surtout dans le cas des petits établissements, d'ajouter une somme modique aux droits de scolarité et de donner accès aux programmes accessibles et aux technologies d'assistance à l'ensemble des étudiants.

Appareils d'assistance

- Télévisionneuse
- Numériseur à plat
- Processeur de synthèse vocale
- Appareil de prise de notes
- Imprimante braille
- Numériseur et lecteur sonore de textes (p. ex., lecteur personnel Kurzweil)
- Système de modulation de fréquence pour étudiants malentendants
- Clavier portable avec système de traitement de texte intégré (p. ex., clavier intelligent Dream Writer)
- Numériseur portable et loupe de lecture (p. ex., Magna Cam)
- Lunettes à objectif zoom (p. ex., Jordy)
- Appareil audiovisuel (p. ex., AudiSee)
- Pointeur activé par les mouvements de la tête (p. ex., Tracker 2000) et clavier pour une seule main (p. ex., clavier BAT)
- Calculatrice scientifique parlante (p. ex., calculatrice Audiodo)
- Vérificateur d'orthographe avec rétroaction visuelle et sonore (p. ex., le Studio de langues Franklin)
- Ordinateur portable muni de logiciels d'assistance
- Lampe de bureau à incandescence
- Enregistreurs numériques
- Stylos enregistreurs/magnétophone

Logiciels d'assistance

- Logiciel de synthèse de la parole à partir du texte et de lecture d'écran comme JAWS, Kurzweil ou WindowEyes
- Logiciel de reconnaissance vocale comme Dragon Naturally Speaking
- Logiciel de reconnaissance optique de caractères (ROC) comme Open Book Unbound ou Kurzweill 1000 permettant de numériser du texte imprimé et de le convertir en texte électronique
- Logiciels de correction grammaticale et d'aide à la rédaction comme Text Help Read and Write Gold, Kurzweill 3000, Wordsmith ou Word Q/Speak Q word prediction, un logiciel multisensoriel quelquefois couplé à des fonctions ROC qui aide à améliorer la fluidité de lecture et la capacité de rédaction des étudiants qui ont des difficultés en lecture et en écriture
- Logiciels de création de concepts et d'arbres à idées comme Inspiration ou MindView
- Logiciels d'agrandissement d'écran avec synthétiseur de parole comme DECTalk PC
- Logiciel d'agrandissement d'écran comme ZoomText ou MAGic
- Logiciel de reconnaissance optique des caractères, numériseur de textes et convertisseur en textes électroniques Open Book Unbound
- Logiciel de traduction en braille comme Duxbury

Grâce aux progrès réalisés en pharmacologie et dans le traitement des maladies mentales, et à une meilleure prise en main personnelle, les étudiants atteints de problèmes de santé mentale sont de plus en plus nombreux à terminer des EPS. Cependant, il leur est souvent difficile d'accéder aux services et aux mesures d'adaptation susceptibles de répondre à leurs besoins, notamment en raison du caractère épisodique et « invisible » de leur incapacité, des préjugés rattachés à la maladie mentale et du fait que la prise de mesures d'adaptation en raison de problèmes de santé mentale est une pratique relativement nouvelle.

La plupart des universités et des collèges offrent des services de counseling où les étudiants atteints de problèmes de santé mentale peuvent obtenir tout un éventail de renseignements et de services. Dans la majorité des cas, toutefois, ces services sont conçus pour offrir une aide à court terme, en situation d'urgence, et ils sont exclusivement axés sur l'état de santé des étudiants. Il n'est pas de leur ressort de fournir des mesures d'adaptation afin d'aider ces étudiants à réussir leurs études.

Les séances de counseling de courte durée peuvent être efficaces pour les nombreux étudiants auxquels il arrive de traverser des périodes d'anxiété, de stress ou de dépression. Cependant, de plus en plus d'étudiants souffrant de graves problèmes de santé mentale, comme la schizophrénie, le trouble de stress post-traumatique, les troubles de l'alimentation ou l'automutilation, entament des EPS. Ces derniers ont besoin d'une aide holistique de longue durée.

Voici quelques pratiques prometteuses adoptées par certains établissements d'enseignement postsecondaire dans le but d'offrir des services pertinents aux étudiants qui souffrent de problèmes de santé mentale.

- Ces étudiants ont souvent besoin de mesures d'adaptation relatives aux études et d'un traitement médical ou thérapeutique. De ce fait, il est extrêmement important de faciliter la collaboration entre les services aux personnes handicapées et les services de counseling, de manière à ce que les étudiants qui recourent à l'un de ces services puissent rapidement et aisément être dirigés vers l'autre, au besoin. En outre, la présence d'une personne directement responsable de la gestion de cas pour ces étudiants devient un atout précieux.
- Il faut également que les services aux personnes handicapées et les services de counseling définissent leurs rôles et leurs responsabilités respectifs à l'égard des étudiants atteints de problèmes de santé mentale. Certains de ces rôles se distinguent facilement, mais d'autres peuvent se chevaucher. Il peut donc être utile d'établir des politiques communes ou de former un comité consultatif afin de bien délimiter ces responsabilités.
- Les établissements qui comptent une importante population d'étudiants atteints de problèmes de santé mentale peuvent envisager de créer un service de santé mentale autonome qui prendrait en charge à la fois les mesures d'adaptation relatives aux études et le soutien de ces étudiants.
- Les étudiants qui souffrent de problèmes de santé mentale n'ont pas tous les mêmes besoins et il ne peut y avoir de solution unique pour tous. C'est pourquoi il est important que le personnel connaisse bien les troubles de santé mentale, les traitements et les mesures d'adaptation appropriées. Si possible, embaucher du personnel spécialisé ayant les connaissances et l'expérience pertinentes, et faire en sorte que ce personnel se consacre exclusivement aux étudiants atteints de troubles de santé mentale. Le personnel en question peut se composer de conseillers spécialisés, de psychologues et de psychiatres.
- S'assurer des services d'un psychiatre qui offre des consultations un ou deux jours par semaine, sur le campus, s'il n'est pas possible d'embaucher un psychiatre à temps plein.

Services d'approche et sensibilisation

Les étudiants qui ont des problèmes de santé mentale peuvent avoir peur de révéler leur problème ou ne pas savoir que leur problème les rend admissibles aux services aux personnes handicapées. Les pratiques suivantes ont permis de résoudre ce problème dans certains établissements d'enseignement postsecondaire.

- Élaborer un programme d'approche expressément destiné aux étudiants qui ont des problèmes de santé mentale afin de mieux les informer et de les inciter à recourir aux services pertinents.
- Dans le cadre de ce programme, souligner l'importance de s'inscrire aux services pour les personnes handicapées même si les symptômes sont bien maîtrisés. Il sera ainsi plus facile aux étudiants d'obtenir des services et des mesures d'adaptation si jamais leurs problèmes de santé mentale devenaient invalidants.
- Demander à des bénévoles, parmi le personnel et les étudiants, de réaliser des activités d'approche afin de sensibiliser les étudiants aux problèmes et aux services de santé mentale. Ces activités peuvent par exemple comprendre de l'aide à l'autodépistage de la dépression, offerte lors de grands événements, ou des exposés présentés aux étudiants, au personnel et aux membres du corps professoral leur expliquant comment reconnaître les signes de détresse et obtenir l'aide nécessaire.
- Les préjugés et la discrimination que subissent plusieurs étudiants atteints de troubles mentaux peuvent grandement nuire à leurs études et à leur vie sociale. C'est pourquoi il est important de faire connaître les problèmes de santé mentale à toute la population du campus, en organisant des activités éducatives et en offrant de la formation au personnel, aux membres du corps professoral et aux étudiants, ou en menant des campagnes de sensibilisation et de lutte contre les préjugés.

Services de counseling individuel

Les séances de counseling individuelles offertes par un conseiller, un psychologue ou un psychiatre sont un outil utile à tous les étudiants de niveau postsecondaire qui éprouvent des problèmes personnels et affectifs. Voici des recommandations provenant d'établissements d'enseignement postsecondaire sur la manière d'offrir efficacement ces services.

- Consulter les étudiants qui utilisent les services de counseling ou de santé mentale pour la première fois et ceux qui y ont à nouveau recours après une longue pause, dans le but de déterminer quels sont les besoins et les interventions appropriées. Dans les établissements qui comptent un grand nombre d'étudiants ayant des besoins en matière de santé mentale, il peut être utile de mettre sur pied une unité de tri semblable à celles qu'on trouve dans les hôpitaux, pour dépister et traiter en priorité les cas les plus graves.
- Diriger les étudiants qui ont besoin de soins plus importants, à long terme, vers les ressources de la collectivité. Il est important d'aider les étudiants qui ont des problèmes de santé mentale à trouver et à obtenir les services dont ils ont besoin. Faire en sorte que les programmes de santé des étudiants couvrent un certain pourcentage du coût des services externes, si possible. Offrir des renseignements et de l'aide au sujet des autres possibilités de financement.
- Obtenir les documents pour attester qu'une personne est atteinte d'un trouble de santé mentale peut être difficile et exiger beaucoup de temps. Il peut donc être utile de disposer sur le campus même du personnel compétent pour faire passer des tests et produire des attestations de troubles de santé mentale. Ainsi, les étudiants peuvent rapidement obtenir les interventions et les mesures d'adaptation dont ils ont besoin. S'il est impossible d'embaucher le personnel nécessaire, diriger les étudiants vers les ressources disponibles dans la collectivité et leur donner des renseignements sur les possibilités d'obtention de financement.

Autres services

Compte tenu du nombre croissant d'étudiants ayant des problèmes de santé mentale dans les établissements d'enseignement postsecondaire, plusieurs de ces établissements élargissent leurs services et y intègrent tout un éventail d'approches novatrices et holistiques en matière de santé mentale. Voici quelques-unes des pratiques exemplaires appliquées dans certains établissements d'enseignement postsecondaire canadiens à cet égard.

- Parallèlement aux services de counseling individuel, certains établissements d'enseignement postsecondaire offrent les services suivants aux étudiants qui ont des problèmes de santé mentale.
 - Counseling de groupe ou familial auquel participent les amis et les membres de la famille de l'étudiant.
 - Ateliers sur divers thèmes liés à la santé mentale offerts aux étudiants, au personnel et aux professeurs, soit sur demande, soit selon un calendrier préétabli.
 - Séances de formation offertes sur le campus, notamment en matière de prévention du suicide, de premiers secours en matière de santé mentale ou de techniques d'amélioration du bien-être personnel. Ces cours peuvent être obligatoires pour certains membres du personnel tout en étant ouverts aux étudiants, au reste du personnel, aux professeurs et même au public, moyennant certains frais.
 - Programmes de soutien par les pairs dans le cadre desquels des étudiants bénévoles ayant suivi de la formation en prévention du suicide et en écoute thérapeutique aident leurs camarades. Ce genre de soutien peut être offert dans le cadre de groupes de pairs ou de façon individuelle, par téléphone, par courriel ou en personne. Fournir aux bénévoles une liste exhaustive des ressources et des références disponibles.
 - Services de counseling en cas d'urgence ou de crise offerts sans rendez-vous, le jour même, à ceux qui ont un urgent besoin d'aide. Ces services pourraient aussi s'adresser aux personnes ou aux groupes qui ont vécu une tragédie.
 - Services de consultation offerts aux étudiants, au personnel et aux professeurs inquiets du comportement d'une autre personne.
- Assurer l'accès à ces services selon différentes méthodes, c'est-à-dire par téléphone, par courriel et en personne, sur rendez-vous ou sans rendez-vous. Dans toute la mesure du possible, offrir un point de contact accessible en tout temps, pour les cas d'urgence.
- Donner des renseignements et des ressources sur divers sujets et problèmes, selon différents modes de présentation, à divers groupes cibles. Ne pas oublier de mentionner les ressources disponibles au bureau d'aide aux personnes handicapées et sur Internet.

Les services ne sont souvent offerts qu'aux étudiants à temps plein et à temps partiel des divers cycles. Envisager, si les ressources le permettent, la possibilité de les offrir également aux anciens étudiants, aux étudiants qui se sont déjà inscrits et aux futurs étudiants.

ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

Les activités sportives et récréatives qui se déroulent sur le campus peuvent améliorer le bien-être social, physique et psychologique des étudiants et il faut faire en sorte qu'elles soient accessibles aux étudiants handicapés. Voici quelques stratégies utilisées par des établissements d'enseignement postsecondaire pour s'assurer que les étudiants handicapés peuvent pleinement participer aux activités sportives et récréatives du campus.

- S'assurer que les installations récréatives sont pleinement accessibles, c'est-à-dire que les portes, les voies d'accès, les ascenseurs, les toilettes, les vestiaires et les fontaines sont accessibles.
- Veiller à assurer la présence de personnel chargé d'aider les étudiants handicapés à accéder aux lieux voulus, dans les bâtiments destinés aux activités sportives et récréatives, et à utiliser le matériel.
- Offrir du matériel d'exercice spécialement conçu pour les personnes handicapées, notamment des appareils accessibles en fauteuil roulant et des appareils élévateurs pour la piscine.
- Si l'établissement offre des programmes de mise en forme ou d'entraînement, offrir une version de ces programmes adaptée aux étudiants handicapés.
- Organiser un programme de bénévolat destiné aux étudiants qui utilisent les gymnases ou qui sont inscrits à des classes, des programmes ou des équipes d'entraînement. Jumeler chaque étudiant bénévole à un étudiant handicapé qui aimerait pratiquer ces activités, mais qui a besoin d'aide pour le faire.
- Organiser des équipes et des activités sportives et récréatives pour les étudiants handicapés, par exemple former une équipe ou une ligue de basketball en fauteuil roulant.

INTÉGRATION SOCIALE

Les contacts sociaux entre les étudiants constituent un élément important de la vie dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Ils permettent aux étudiants de se faire des amis, de devenir membres de groupes ou de clubs et de participer aux activités qui se déroulent dans l'établissement. Il est essentiel à tous les étudiants, y compris aux étudiants handicapés, d'avoir une vie sociale saine et active. Toutefois, certains obstacles peuvent empêcher les étudiants handicapés de participer pleinement aux événements et aux activités sociales.

Voici quelques mesures suggérées par des établissements d'enseignement postsecondaire afin de s'assurer que les étudiants handicapés sont en mesure de participer pleinement à la vie sociale au collège ou à l'université.

- Créer un centre à l'intention des étudiants handicapés afin de promouvoir l'intégration et l'élimination des obstacles. Ce centre pourrait également organiser des activités sociales, fournir des renseignements sur les services offerts aux étudiants handicapés et servir de lieu de discussion des questions relatives à l'incapacité sur le campus. Ce centre pourrait également constituer un élément d'une organisation plus vaste préconisant l'intégration de divers groupes sous-représentés.
- Aider les étudiants handicapés qui souhaitent se joindre à des groupes sociaux, des clubs ou des communautés. La création d'un groupe en ligne est un moyen sûr et pratique permettant aux étudiants handicapés d'avoir des contacts et des relations sociales et d'organiser des activités.
- Donner aux étudiants handicapés un moyen de promouvoir leurs intérêts, par exemple en s'assurant qu'ils sont représentés au sein de la direction de l'association des étudiants ou en créant un service de liaison chargé de la défense de leurs intérêts.
- Les activités organisées par le collège ou l'université devraient avoir lieu dans des endroits accessibles et comprendre certaines mesures d'adaptation, notamment des services d'interprétation ou de sous-titrage.
- Dans le cas des activités qui se déroulent à l'extérieur du campus, l'établissement devrait offrir des services de transport accessible.
- Quiconque tient sur le campus une activité non organisée par le collège ou l'université doit être dirigé vers un service centralisé où il obtiendra tous les renseignements nécessaires pour faire en sorte que l'activité soit accessible. Il peut s'agir d'un site Web comprenant un guide de planification d'activités accessibles, d'une liste de vérification de l'accessibilité comportant des références aux ressources appropriées ou des coordonnées du responsable de l'accessibilité, qui pourra examiner le programme et donner des conseils pertinents.
- Même lorsque l'accessibilité n'est pas obligatoire, en faire la promotion auprès des clubs, des groupes et des équipes de l'établissement.
- Sensibiliser le personnel, les professeurs et les étudiants à l'incapacité et promouvoir l'intégration des personnes handicapées au moyen d'ateliers et d'activités offerts à l'échelle du campus tout entier.
- Réserver des logements accessibles aux étudiants handicapés, dans les résidences, et leur offrir les services de soutien nécessaires pour qu'ils puissent pleinement participer à la vie étudiante dans les résidences.

TRANSITION ENTRE ÉTUDES ET MARCHÉ DU TRAVAIL

Pour plusieurs, décrocher un emploi intéressant après avoir obtenu un diplôme collégial ou universitaire se fait au prix d'une démarche difficile et stressante. Et c'est d'autant plus vrai pour les personnes handicapées chez lesquelles on constate des taux d'emploi plus faibles après la fin de leurs études postsecondaires, des salaires moins élevés et un plus fort pourcentage d'emplois à temps partiel. L'accès à des EPS est un élément essentiel pour que les personnes handicapées puissent atteindre une certaine sécurité financière. Il est d'autant plus important de proposer aux diplômés handicapés des occasions d'acquérir une expérience de travail utile et de leur offrir des possibilités d'emploi.

Voici quelques suggestions proposées par des établissements d'enseignement postsecondaire afin d'aider les étudiants handicapés à faire la transition vers le marché du travail.

- On trouve des services axés sur l'emploi sur le campus de plusieurs collèges et universités. Les services aux personnes handicapées devraient coordonner leurs activités avec celles de ces services afin de fournir aux étudiants handicapés des renseignements pertinents, notamment sur les programmes conçus expressément pour eux.
- Les établissements qui n'offrent pas un centre de services axé sur l'emploi peuvent offrir aux étudiants handicapés des renseignements et des services relatifs à l'emploi par l'intermédiaire des services aux personnes handicapées.
- Offrir aux étudiants handicapés des consultations individuelles avec des conseillers en emploi qui connaissent bien les enjeux particuliers auxquels les étudiants handicapés font face en milieu de travail. Ces conseillers devraient être en mesure d'informer les personnes handicapées sur des questions comme : comment se mettre en valeur efficacement auprès des employeurs; choisir de divulguer son incapacité ou de ne pas le faire; quand divulguer son incapacité; les genres de mesures d'adaptation disponibles en milieu de travail; et les droits et les responsabilités de l'employeur et de l'employé.
- Proposer aux personnes handicapées des ateliers portant sur les moyens de faire face aux principaux problèmes qu'elles peuvent rencontrer en milieu de travail. Leur suggérer des stratégies et des ressources pour les aider à décrocher un emploi. Il peut aussi être utile de demander à des conférenciers bien au fait de ces questions, comme d'anciens étudiants handicapés qui ont trouvé un emploi intéressant, de parler de leurs expériences et de donner des conseils aux futurs diplômés.
- Les établissements de taille plus restreinte peuvent organiser un atelier sur l'emploi destiné à l'ensemble des étudiants mais comprenant des sujets expressément destinés aux personnes handicapées. Il peut valoir la peine d'ouvrir cet atelier au grand public.
- Constituer un réseau de mentorat grâce auquel les étudiants handicapés pourront discuter avec d'anciens étudiants ou avec des mentors qui ont réussi à trouver un emploi dans le secteur d'activité qu'ils ont choisi. Dans toute la mesure du possible, jumeler les étudiants avec des mentors ayant une incapacité et des objectifs professionnels semblables.
- Créer des possibilités de travail à l'intention des étudiants handicapés par l'intermédiaire de stages, de programmes coopératifs, de postes bénévoles, d'expériences de jumelage/observation ou de travail à temps partiel. Ces programmes permettent aux étudiants d'acquérir de l'expérience en milieu de travail réel, de perfectionner leurs compétences pratiques et leurs connaissances et d'établir des réseaux de connaissances qui pourront les aider à obtenir un emploi par la suite. Ces programmes peuvent être destinés uniquement aux étudiants handicapés ou être ouverts à l'ensemble des étudiants. Dans un cas comme dans l'autre, il est important de veiller à ce que le soutien et les mesures d'adaptation nécessaires soient offerts aux étudiants handicapés.

- Donner des renseignements sur les programmes conçus pour aider les étudiants handicapés à trouver du travail. Les administrations municipales, provinciales, territoriales et fédérale proposent de nombreux programmes de ce genre.
- Multiplier les services de counseling professionnel et d'aide à la recherche d'emploi offerts aux étudiants avant et après la fin de leur programme d'études.
- S'assurer de régler tout problème d'accessibilité aux outils de recherche d'emploi en ligne et lors de la tenue de salons ou d'ateliers sur l'emploi.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL

Pour assurer la pleine accessibilité du campus, les établissements d'enseignement doivent prendre en compte les attitudes et les connaissances des personnes qui y travaillent. S'il est important que les étudiants handicapés connaissent bien leurs besoins et les solutions qui s'offrent à eux, et qu'ils les gèrent de façon proactive, il est tout aussi important que les professeurs aient l'attitude et possèdent les renseignements nécessaires pour offrir des conseils et de l'aide pertinents en matière de mesures d'adaptation destinées aux étudiants handicapés.

Plusieurs établissements d'enseignement signalent qu'il est parfois difficile d'informer les membres du corps professoral au sujet des questions liées à l'incapacité et aux mesures d'adaptation en raison de leur importante charge de travail, des contraintes de temps, de barrières psychologiques et d'une connaissance insuffisante des responsabilités et des ressources disponibles. Pourtant, le soutien des professeurs est essentiel au rendement à l'université ou au collège des étudiants handicapés, à l'accessibilité des études et à la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Il est donc nécessaire de les informer des enjeux relatifs à l'incapacité.

Voici quelques méthodes utilisées par des établissements d'enseignement postsecondaire en ce qui a trait à la formation et au perfectionnement des membres du corps professoral.

- Offrir de brèves séances de formation et d'information conçues expressément pour les professeurs sur les questions relatives à l'incapacité. Dans le cadre de ces séances, n'aborder que les questions les plus pertinentes et fournir des listes de ressources où les professeurs pourront obtenir des renseignements plus approfondis. Il faut aussi donner les coordonnées des ressources auxquelles les professeurs peuvent s'adresser s'ils ont des questions à poser ou s'ils ont besoin d'aide.
- Des spécialistes des services aux personnes handicapées et des étudiants handicapés devraient prendre la parole lors de ces séances de formation et d'information et répondre aux questions des professeurs.
- Offrir les séances à l'ensemble du corps professoral et les rendre obligatoires pour les nouveaux professeurs.
- Enregistrer les séances sur bande vidéo et les diffuser sur le Web à l'intention des personnes qui ne peuvent y assister. En outre, ces vidéos représentent une ressource permanente à la disposition de ceux qui voudraient revoir la matière.
- Offrir de la formation par l'intermédiaire du bureau responsable des autres cours de perfectionnement pédagogique de manière à ce que cette formation soit perçue comme un outil de soutien général à l'enseignement.
- S'assurer que les membres du corps professoral puissent travailler avec un membre du personnel des services aux personnes handicapées. Suggérer aux conseillers pour les personnes handicapées de communiquer avec chaque professeur une fois par trimestre afin de lui rappeler quels sont les services offerts ou de le mettre au courant des changements qui ont pu survenir. S'assurer que des conseillers sont disponibles pour les professeurs qui ont des questions ou des préoccupations.
- Informer les professeurs et répondre à leurs questions dans le cadre de consultations individuelles. Ces consultations peuvent être informelles et offertes par courriel ou par téléphone. Elles peuvent aussi avoir lieu au cours de réunions en personne plus structurées.

- Produire un guide portant sur les principales préoccupations des professeurs par rapport aux étudiants handicapés et veiller à ce qu'il soit disponible en de multiples endroits et en divers formats.
- Créer un bulletin d'information ou publier une chronique régulière dans un bulletin d'information existant et destiné aux membres du corps professoral.
- Créer des aide-mémoire énumérant les étapes de diverses démarches, comme la présentation des demandes de mesures d'adaptation, l'application des principes de la conception universelle en vue de s'assurer que les exposés sont accessibles, la création de matériel accessible ou l'utilisation ou l'achat de technologies d'assistance. Diffuser ces aide-mémoire sur le Web.
- Fournir des ressources en ligne s'adressant particulièrement aux professeurs et les mettre à jour régulièrement. Pour s'assurer que les professeurs sont au courant de l'existence de ces ressources, leur expédier un courriel à ce sujet au début de chaque trimestre.
- Lorsqu'un étudiant handicapé rencontre des problèmes avec certains membres du corps professoral, les services aux personnes handicapées doivent d'abord inviter l'étudiant à tenter de résoudre ces problèmes par lui-même. S'il n'y arrive pas, demander une rencontre entre le professeur et un représentant des services aux personnes handicapées afin qu'ils puissent discuter du problème en question.
- Demander à participer aux réunions courantes du personnel de manière à pouvoir discuter des principales questions relatives à l'incapacité, à faire le point sur les nouveautés et à faire connaître certaines ressources.
- Pour qu'il y ait de nombreuses inscriptions aux séances de formation et d'information sur l'incapacité, communiquer avec le bureau du doyen ou d'autres bureaux de direction et leur demander de faire parvenir tous les renseignements nécessaires aux professeurs.
- Parmi les professeurs, nommer un « champion » prêt à servir de personne-ressource pour les autres membres du corps professoral et à animer des discussions entre collègues sur les enjeux liés à l'accessibilité.
- Chaque fois que possible, donner aux étudiants handicapés l'occasion de rencontrer les membres du personnel et du corps professoral.

Principaux thèmes à aborder

Quels que soient l'endroit et la manière retenus pour informer les membres du corps professoral, voici quelques-uns des principaux thèmes à aborder avec eux, selon certains établissements d'enseignement postsecondaire.

- Il se peut que les membres du corps professoral ne connaissent pas très bien les différentes incapacités ou les mesures d'adaptation pertinentes. Il pourrait donc y avoir lieu de leur expliquer que les mesures d'adaptation ne visent qu'à « égaliser les chances » et non pas à avantager les étudiants handicapés par rapport aux autres étudiants. Il peut aussi être utile de leur fournir des renseignements sur les différents genres d'incapacités, particulièrement les « incapacités invisibles » comme les troubles de santé mentale et les troubles de l'apprentissage, puisque ces derniers sont souvent mal compris. Il faut également leur présenter les mesures d'adaptation les plus courantes.
- Les professeurs peuvent craindre que la mise en œuvre de mesures d'adaptation et l'adoption de méthodes pédagogiques accessibles se traduisent par une surcharge de travail pour eux. Il faut donc leur indiquer des manières simples et pratiques d'appliquer les principes de la conception accessible dans leurs cours et leur faire connaître les avantages de la conception universelle pour l'ensemble des étudiants.

- Il se peut que les professeurs ne sachent pas très bien quels sont leurs rôles et leurs responsabilités à l'égard des étudiants handicapés ni en quoi les questions relatives à l'incapacité les concernent. Il faut donc leur fournir les renseignements d'ordre juridique pertinents ainsi que les politiques de l'établissement en ce qui concerne les étudiants handicapés et les mesures d'adaptation. Décrire clairement les différents rôles qui incombent aux membres du corps professoral ainsi que les rapports entre ces rôles et ceux des principaux autres intéressés, soit les étudiants, le personnel des services aux personnes handicapées et l'établissement d'enseignement.
- Les professeurs peuvent hésiter à discuter avec les étudiants handicapés ou s'interroger sur la manière de s'y prendre. Pour les aider à surmonter ce problème, il faut leur conseiller des stratégies de communication misant sur l'utilisation de formulations respectueuses et garantissant la confidentialité.
- Les professeurs ne savent peut-être pas en quoi consistent le processus de demande et d'application de mesures d'adaptation et les démarches que l'étudiant, le professeur et les services aux personnes handicapées doivent faire. Il faut de ce fait les renseigner sur les ressources offertes aux étudiants handicapés et sur le processus à suivre pour s'en prévaloir. Le processus de demande de mesures d'adaptation, y compris celles qui s'appliquent aux séances d'examen, doit être clairement expliqué. Il est également important de faire savoir aux professeurs que la plupart des mesures d'adaptation sont peu coûteuses et de les informer des différentes sources de financement disponibles. Ils seront ainsi mieux en mesure d'aider les étudiants handicapés et de les diriger vers les ressources appropriées.
- Chaque cas étant différent, il faut fournir aux professeurs une grande diversité de ressources auprès desquelles ils pourront trouver de l'information et des réponses à leurs questions.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL

Les membres du personnel des services aux personnes handicapées possèdent souvent une formation spécialisée et une expérience qui leur permettent d'aider efficacement les étudiants handicapés. Ce n'est cependant pas toujours le cas et il est souhaitable de donner aux employés, spécialisés ou non, la possibilité d'accroître et d'améliorer leurs connaissances.

D'autre part, les étudiants handicapés devront interagir avec des employés des autres bureaux, au collège ou à l'université, et ces employés ne connaissent peut-être pas les questions liées à l'incapacité. Aussi, le fait de fournir une formation exhaustive et continue au personnel contribuera à faire en sorte que les étudiants handicapés obtiennent des services efficaces, donnés par un personnel bien informé.

Voici quelques recommandations formulées par divers établissements d'enseignement postsecondaire canadiens sur la formation et le perfectionnement du personnel des collèges et des universités.

- Fournir au personnel des services aux personnes handicapées la possibilité de se perfectionner constamment (en assistant à des conférences, en suivant des cours crédités ou en devenant membres d'associations professionnelles).
- Tenir des activités de perfectionnement professionnel au collège ou à l'université. Vous pouvez créer dans votre établissement un centre de formation donnant des cours comme Soins d'urgence à prodiguer aux personnes atteintes de troubles mentaux, ou tenir une conférence sur les mesures d'adaptation et inviter des conférenciers de tout le Canada à y participer.
- Rendre la formation obligatoire pour les nouveaux employés du bureau des services aux personnes handicapées, pour le personnel administratif du bureau du registraire et pour les employés de la bibliothèque et des services qui sont susceptibles de servir de points de contact pour les étudiants handicapés.
- Demander au personnel des services aux personnes handicapées de siéger aux comités consultatifs mis sur pied par les différents départements et services. Il est important qu'ils participent aux forums où les décisions se prennent et qu'ils veillent à ce que l'on y tienne compte des questions relatives à l'incapacité.
- Assurer une application uniforme des politiques, des pratiques et des exigences législatives en veillant à ce que tous les membres du personnel les connaissent bien. Ceci s'applique non seulement au personnel des services aux personnes handicapées mais également aux employés de la bibliothèque et des bureaux susceptibles de recevoir des demandes de la part des étudiants handicapés. Ces employés doivent aussi connaître et comprendre leurs responsabilités.
- Étudier la possibilité de confier à une personne, à un comité ou à un bureau indépendant la responsabilité de veiller au respect des politiques de l'établissement et des normes relatives à l'accessibilité. Ce responsable pourrait également coordonner les activités de sensibilisation et de défense des intérêts et fournir son expertise relativement aux questions d'ordre social, physique, juridique et à celles qui ont trait aux politiques, à tous les membres du personnel et du corps professoral et à tous les étudiants.
- Même si les réponses aux demandes de mesures d'adaptation exigent beaucoup de travail de la part des employés des services aux personnes handicapées, tenter de leur inculquer l'idée de travail en collaboration avec les étudiants handicapés pour assurer leur intégration dans tous les aspects de la vie étudiante. Ces employés ne sont pas que de simples commis au classement des documents, et il faut les encourager à promouvoir et à défendre les intérêts des étudiants handicapés et à faire tout leur possible pour améliorer leurs conditions de vie.

PROGRAMMES D'ÉDUCATION FAVORISANT L'INTÉGRATION

Quelques universités et collèges canadiens donnent aux jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle importante la possibilité de faire des EPS. Comme les étudiants ayant une telle déficience sont de plus en plus nombreux à obtenir leur diplôme d'études secondaires, la poursuite de leurs études au niveau postsecondaire apparaît comme une option réaliste.

Des études montrent que l'éducation favorisant l'intégration des étudiants ayant une déficience intellectuelle est bénéfique non seulement pour ces derniers, mais également pour leurs camarades de classe et leurs professeurs. Les étudiants qui ont une déficience intellectuelle y gagnent en confiance en soi, évoluent sur le plan affectif, élargissent leur réseau social et acquièrent plus d'autonomie. Les autres étudiants et les membres du corps professoral et du personnel apprennent ce qu'est la diversité, découvrent le potentiel des étudiants handicapés, et contribuent pour beaucoup à améliorer la vie de ceux qui ont une déficience grave. Cette intégration peut en outre leur permettre de grandir dans leur vie personnelle.

Il existe plusieurs façons d'intégrer les étudiants qui ont une sérieuse déficience intellectuelle aux programmes éducatifs. D. Hart et ses collaborateurs (2006) ont défini trois modèles dans ce domaine : le modèle essentiellement distinct; le modèle mixte ou hybride; et le modèle favorisant l'intégration ou modèle de soutien personnalisé.

- Le programme essentiellement distinct est axé sur les aptitudes à la vie quotidienne ou sur les programmes de transition, et il se déroule dans un lieu communautaire. Il ne comporte ni interactions soutenues avec la population étudiante ni possibilité de suivre des cours collégiaux normaux avec des pairs.
- Le programme mixte est un programme de transition qui se donne sur un campus. Il comporte quelques interactions avec la population étudiante, dans les lieux publics et au cours d'activités sociales. Certains programmes mixtes offrent la possibilité de suivre des cours de niveau collégial ou universitaire mais ils portent essentiellement, comme le programme essentiellement distinct, sur le perfectionnement des aptitudes à la vie quotidienne.
- Le modèle qui favorise l'intégration et qui offre un soutien personnalisé se compose de services et de mesures de soutien personnalisés à l'intention des étudiants qui ont une incapacité grave et il se déroule en milieu collégial ou universitaire. Les étudiants choisissent des cours de niveau collégial ou universitaire en fonction de leurs intérêts et ils les suivent en compagnie d'autres étudiants.

Le programme essentiellement distinct et le programme mixte peuvent amener les étudiants qui ont une déficience intellectuelle à vivre des expériences enrichissantes et ils leur offrent diverses possibilités, mais le modèle qui favorise l'intégration et offre un soutien personnalisé leur assure une plus grande autonomie et leur donne de nombreuses occasions d'entretenir des rapports « normaux » avec leurs pairs. Les programmes de ce genre sont davantage axés sur la personne et ils sont conçus de manière à l'aider à atteindre ses objectifs.

Voici quelques exemples de façons dont les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ont mis en œuvre des programmes d'éducation de niveau collégial ou universitaire axés sur l'intégration. Comme l'approche de l'éducation favorisant l'intégration est en constante évolution, des différences entre les modèles proposés sont susceptibles de se présenter. Les établissements devraient explorer et adapter les différentes options qui leur sont présentées afin de répondre à leurs besoins particuliers tout en offrant une excellente proposition pour les étudiants ayant un handicap.

- Pour qu'un programme d'éducation favorise pleinement l'intégration, les étudiants ayant une déficience intellectuelle doivent assister aux cours et faire les travaux et les examens exactement comme le font les

autres étudiants; ils doivent également être encouragés à participer aux projets de groupe et aux discussions en classe.

- Les étudiants qui suivent un programme d'éducation favorisant l'intégration devraient concevoir leur propre plan d'apprentissage puis, en collaboration avec un conseiller aux personnes handicapées, choisir les cours qui correspondent le mieux à leurs intérêts et à leurs objectifs.
- Habituellement, les étudiants qui participent à ces programmes ne peuvent s'inscrire qu'aux cours d'introduction de première ou de deuxième année, ce qui constitue un défi puisque ces cours comptent généralement de très nombreux étudiants et qu'il est plus difficile de leur fournir un soutien personnalisé dans ces conditions. Il est très important que le personnel de soutien et les professeurs collaborent et s'échangent des renseignements pour s'assurer que les étudiants inscrits au programme obtiennent le soutien nécessaire.
- Les étudiants inscrits aux programmes éducatifs favorisant l'intégration devraient être jumelés à un adjoint qui les aide entre autres à prendre des notes et à communiquer avec le reste de la classe. L'adjoint doit offrir du soutien à l'étudiant dans le cadre de ses activités quotidiennes mais il ne doit intervenir qu'en cas de besoin et laisser à l'étudiant le plus d'autonomie possible.
- L'adjoint ou un autre coordonnateur du programme pourrait être responsable d'apporter toutes les modifications nécessaires au contenu du cours, aux examens et aux travaux, et de corriger tous les travaux et les examens des étudiants inscrits au programme favorisant l'intégration. On peut également confier ces responsabilités à un comité composé d'adjoints, de coordonnateurs et de membres du personnel des services aux personnes handicapées. Dans le meilleur des cas, il serait également souhaitable que des membres du corps professoral fassent partie de ce comité.
- Bien souvent, les étudiants inscrits à des programmes éducatifs favorisant l'intégration ne suivent pas les cours de la manière dont on l'entend habituellement. Ils s'inscrivent plutôt à titre d'auditeurs libres, avec l'autorisation du professeur. C'est pourquoi il faut donner des renseignements sur les programmes éducatifs favorisant l'intégration à tous les membres du personnel et du corps professoral, afin d'obtenir leur soutien et de dissiper tout malentendu avant que les étudiants inscrits au programme ne demandent aux professeurs l'autorisation d'assister à leurs cours en tant qu'auditeurs. Cette précaution pourrait contribuer à réduire le nombre de professeurs qui refusent cette autorisation aux étudiants inscrits à des programmes favorisant l'intégration et à inciter les professeurs à aider ces étudiants.
- Dans certains cas, des professeurs pourraient être exempts des responsabilités directement liées à l'adaptation du contenu du cours ou à la correction de travaux des étudiants ayant une déficience intellectuelle ou leur évaluation. Toutefois, certains établissements pourraient souhaiter intégrer ces professeurs dans le processus d'évaluation.
- Le programme peut comprendre un volet de mentorat distinct, dans le cadre duquel les étudiants ayant une déficience intellectuelle sont jumelés à des étudiants du collège ou de l'université et encouragés à participer à des activités récréatives et sociales. Les mentors peuvent être des étudiants inscrits à des programmes particulièrement pertinents, comme les programmes en éducation spécialisée, en études sur l'incapacité et en psychologie.
- Les programmes de mentorat peuvent être utiles et donner naissance à de véritables amitiés, mais ils peuvent aussi avoir l'effet contraire lorsque la relation est perçue comme étant forcée. Il est donc important de donner aux étudiants qui participent à de tels programmes des occasions d'interagir avec d'autres étudiants de façon naturelle.
- Il faut donner aux étudiants qui terminent leur programme la possibilité de participer à la cérémonie de remise des diplômes en compagnie de leurs pairs.

- On peut souligner officiellement le travail accompli par les étudiants en leur attribuant des crédits particuliers menant à l'obtention d'un diplôme de fin de programme. Bien sûr, ces crédits sont différents des crédits accordés aux autres étudiants.
- Les programmes éducatifs qui favorisent l'intégration font ressortir la nécessité d'appliquer les principes de la conception universelle au matériel et aux méthodes pédagogiques. Dans les collèges et les universités où l'on offre de tels programmes, il faut s'assurer que les membres du corps professoral et du personnel comprennent bien qu'ils doivent tenir compte des différents styles d'apprentissage et s'y adapter.

PRINCIPALES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES POUR LES FOURNISSEURS DE SERVICES POST-SECONDAIRES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Association canadienne des conseillers aux étudiants en situation de handicap au postsecondaire

L'Association canadienne des conseillers aux étudiants en situation de handicap au postsecondaire est un regroupement national de professionnels qui viennent en aide aux étudiants des universités et collèges qui présentent un handicap. Leur rôle est d'écarter les barrières institutionnelles, à la fois physiques et psychologiques, et de veiller à ce que les étudiants bénéficient des mesures d'adaptation, académiques ou autres, qui leur permettront de poursuivre leurs études dans un environnement égalitaire.

Objectifs

- Faire la promotion du développement professionnel pour les membres.
- Veiller à ce que la nature des services offerts aux étudiants handicapés se développe dans un cadre de travail présentant des objectifs communs à l'échelle nationale.
- Faire des représentations au nom des étudiants handicapés auprès des organismes appropriés.
- Faire la promotion de la liberté de mouvement des étudiants handicapés d'un établissement à l'autre, à l'échelle du pays.
- Bénéficier de l'expérience des collègues et travailler à la résolution de problèmes dans un cadre de collaboration et d'assistance.
- Créer des affiliations avec des groupes qui poursuivent un objectif commun.
- Encourager le développement de la recherche dans le domaine.

Comité collégial en besoins particuliers (Ontario)

Depuis sa création en 1987, le Comité collégial en besoins particuliers (CCBP) a joué un rôle prépondérant dans la création et le développement de services aux étudiants postsecondaires ontariens ayant un handicap.

L'effectif du CCBP se compose de fournisseurs de services aux personnes handicapées pour l'ensemble du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario. Ils offrent leadership, soutien et formation pour nos membres et pour la communauté collégiale. Cette offre se traduit par un soutien direct à des milliers d'étudiants handicapés de tous les établissements postsecondaires. Le Comité fait des représentations auprès des différentes parties prenantes, il génère et partage une mine d'informations, il formule des recommandations appropriées pour contrer les problématiques rencontrées dans l'ensemble du système et pour définir des politiques et des pratiques. Par son travail, le CCBP améliore les possibilités d'éducation et de réussite scolaire pour les étudiants handicapés des collèges ontariens.

Inter-University Disability Issues Association (Ontario)

L'Inter-University Disability Issues Association (IDIA) est une association de fournisseurs de services aux personnes handicapées pour les universités de l'Ontario. En travaillant en collaboration, les universités peuvent partager des idées et des stratégies pour surmonter les problématiques rencontrées et permettre aux étudiants handicapés de l'Ontario d'obtenir du succès dans leurs études postsecondaires.

Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap

La mission de l'association est de favoriser le développement de l'expertise professionnelle de ses membres et la reconnaissance de son champ d'intervention.

Le rôle de l'AQICESH

- Regrouper les conseillers du milieu universitaire travaillant à l'accueil et à l'intégration des étudiants en situation de handicap.
- Promouvoir l'accès aux études universitaires et à la vie étudiante pour les personnes ayant des incapacités.
- Affirmer l'expertise des conseillers dans le milieu universitaire.
- Agir à titre d'interlocuteur crédible auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des différents partenaires gouvernementaux et para-gouvernementaux.
- Créer un réseau d'entraide, de soutien et de concertation.
- Organiser des activités de perfectionnement sur des sujets d'intérêt commun.